

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2020 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2020. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2019 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2020, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2019 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> Documentation Documents budgétaires

SOMMAIRE

Mission	
IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
Programme 303	
IMMIGRATION ET ASILE	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile	21
2 – Réduire les délais de traitement de la demande d'asile	22
3 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière	24
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	31
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	34
<i>Justification par action</i>	36
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	36
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	37
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	41
04 – Soutien	44
Opérateurs	49
Programme 104	
INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE	55
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Objectifs et indicateurs de performance	59
1 – Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers	59
2 – Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation	60
Présentation des crédits	62
Justification au premier euro	67
<i>Éléments transversaux au programme</i>	67
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	70
<i>Justification par action</i>	72
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	72
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	73
14 – Accès à la nationalité française	75
15 – Accompagnement des réfugiés	76
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	78
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	80
Opérateurs	82

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Immigration, asile et intégration », composée des programmes 303 « Immigration et asile » et 104 « Intégration et accès à la nationalité française », poursuit quatre objectifs principaux :

- garantir le droit d'asile ;
- adapter l'immigration régulière à la situation économique et sociale de notre pays et veiller au respect de la législation en matière d'entrée et de séjour des étrangers avec nos partenaires européens ;
- conduire une politique d'accueil et d'intégration en proposant aux étrangers primo-arrivants un véritable parcours d'intégration républicaine en France, fondé sur la connaissance de l'histoire et de la culture de notre pays, des principes et valeurs de la République française, sur l'apprentissage du français, ainsi que sur un accès facilité à l'emploi ou à l'activité ;
- renforcer l'efficacité de la lutte contre l'immigration illégale et le retour des étrangers en situation irrégulière dans le respect des règles de l'État de droit.

La France a une tradition historique et ancienne d'accueil des demandeurs d'asile. **Le droit d'asile** est à la fois une exigence constitutionnelle, un engagement international au titre de la convention de Genève et une obligation du droit de l'Union européenne.

Le système d'asile en France garantit l'examen impartial de la demande par un établissement public sous le contrôle d'une juridiction administrative et assure aux demandeurs d'asile un droit au maintien sur le territoire ainsi qu'un droit à l'hébergement et à une prise en charge sociale. En raison de la crise sanitaire qui a fortement limité les déplacements internationaux, les flux de demandes d'asile ont diminué en 2020 par rapport à l'année 2019, rompant avec la tendance à la hausse quasi-continue de la demande d'asile depuis 2008. En 2020, l'OFPRA a reçu près de 95 600 demandes d'asile (- 28 % par rapport à 2019). Le premier pays de provenance des primo-demandeurs d'asile en 2020 reste l'Afghanistan, suivi de la République de Guinée et du Bangladesh. Les demandes en provenance d'Albanie et de Géorgie, aux deuxième et troisième rangs en 2019, n'apparaissent plus dans le classement des principales nationalités, ces demandes ayant diminué à compter du second semestre 2020.

Pour autant, si les flux de demandes d'asile ont diminué, tant à l'OFPRA qu'en guichet unique, la crise sanitaire a eu un impact dans le même temps sur l'activité des acteurs de l'asile. En raison de la suspension de l'accueil du public lors du premier confinement et de ses effets dans les mois qui ont suivi, l'OFPRA n'a pu rendre suffisamment de décisions pour équilibrer les flux entrants, ce qui a fait progresser le stock de dossiers en instance de 10 %. Cette baisse d'activité, qui fut similaire à la CNDA en raison de la suspension temporaire des audiences, a engendré un retard dans la trajectoire de réduction des délais moyens de traitement des demandes d'asile.

En amont, les délais d'enregistrement des demandes d'asile en guichet unique s'établissent en moyenne à 4 jours ouvrés, contre 5,8 jours ouvrés en 2019. La quasi-totalité des guichets uniques a atteint le délai cible de 3 jours ouvrés en fin d'année 2020.

Par ailleurs, la rationalisation du parc d'hébergement a été poursuivie avec la transformation de l'intégralité des places en centres d'accueil et d'orientation (CAO) en places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), contribuant à la maîtrise des coûts cibles journaliers. L'ensemble du parc HUDA fait désormais l'objet d'un conventionnement pluriannuel.

L'intégration des réfugiés, auxquels la France accorde sa protection, est également un axe important du plan gouvernemental « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires », avec des traductions en matière d'hébergement et d'accompagnement des publics. Cet axe a été développé dans le cadre de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentée lors du Comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018. La mise en œuvre des mesures de cette stratégie s'est poursuivie en 2020 par la direction de l'asile et la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR) dans le contexte de la crise sanitaire.

La politique des visas du gouvernement vise à concilier le nécessaire renforcement de l'attractivité de notre pays avec le maintien d'un haut niveau de vigilance sur la fraude et l'appréciation des risques sécuritaires et migratoires.

Depuis 2014, elle se traduit par une série de facilitations en direction de publics ciblés et par la poursuite de la refonte des différentes applications informatiques utilisées pour le traitement des visas (l'application France visas entre dans sa phase finale et devrait déployer son poste pilote durant le premier semestre 2021).

Elle a par ailleurs permis de maintenir un haut niveau de vigilance contre la fraude documentaire et les usurpations d'identité par la généralisation du déploiement du visa biométrique et la formation des agents consulaires à la détection des documents falsifiés ou contrefaits. Une action visant à systématiser la création de cellule fraude dans les postes diplomatiques et consulaires est en cours depuis 2020 et commence à porter ses fruits.

Concernant **l'entrée régulière des ressortissants étrangers**, l'année a été marquée par la crise sanitaire et les mesures prises aux frontières lors de l'arrivée sur le territoire. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée aux publics cibles des politiques d'attractivité (étudiants internationaux, passeports talents), se traduisant par un moindre impact de la crise sanitaire sur la délivrance de titres au bénéfice de ces publics. S'agissant des ressortissants étrangers déjà présents sur le territoire, des mesures ont été prises pour sécuriser leur droit au séjour pendant la période de confinement : la durée de validité des titres a été prolongée de 6 mois afin de tenir compte de la période de confinement et de l'impossibilité d'accéder aux services de préfectures fermés pour raison sanitaire.

Dans le cadre de la création de la direction du numérique du ministère de l'intérieur (DNUM), les crédits dédiés aux systèmes d'information (ANEF/France-Visa/PFSF) ont été transférés sur le programme 216 (CPPI). Les dépenses de la DGEF ont permis non seulement d'assurer le suivi des dépenses liées à ces grands programmes, mais aussi d'acquérir le matériel opérationnel nécessaire. La DGEF a également engagé une réflexion autour de l'harmonisation de ses SI biométriques et des outils déployés en préfectures et dans les services opérationnels afin de remettre l'usager et l'utilisateur au cœur du dispositif.

L'année 2020 a permis de poursuivre le déploiement du projet de système d'information **ANEF** en faveur des démarches des étrangers en France. Depuis le 18 février 2019 un module permet aux 120 000 primo-arrivants, principalement les étudiants, d'effectuer en ligne plutôt qu'à l'OFII les formalités de validation de leur visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), qui leur garantit un séjour régulier pendant leur première année de séjour en France. Cette première étape s'est poursuivie en 2020 avec la conception et le déploiement d'un service de demandes de titres en lignes pour les étudiants. Ouvert en septembre 2020, il sera suivi en 2021 du déploiement de nouvelles fonctionnalités permettant de réaliser les démarches de demande d'un titre de séjour après un visa ou en renouvellement d'un titre précédent. Il s'agit d'offrir un meilleur accès aux démarches et de limiter les déplacements en préfecture.

Les efforts pour assurer une plus grande homogénéité des pratiques des préfectures, en ce qui concerne les modalités d'organisation et d'instruction des demandes de titre de séjour, ont été poursuivis.

Dans le domaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants, l'année 2020 a été consacrée à la poursuite des mesures ambitieuses décidées par le Comité interministériel à l'intégration le 5 juin 2018 et la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour renforcer le parcours d'intégration républicaine. La signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans ce parcours. L'entretien personnalisé avec un auditeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) permet l'évaluation de la situation et des besoins de l'étranger et une première orientation vers les services publics de proximité. Le signataire du CIR bénéficie depuis le 1^{er} mars 2019, de formations civique et linguistique renforcées, tant s'agissant du nombre d'heures offertes que des pédagogies mises en œuvre. Cette première année 2020 de mise en œuvre intégrale de ces outils rénovés a toutefois subi l'impact de la crise sanitaire; 78 764 contrats ont été signés soit une baisse de 26 % par rapport à 2019 et la suspension des formations en présentiel au printemps n'a été que partiellement compensée par la mise en place de formations à distance. Après le CIR, l'étranger a la possibilité de poursuivre son parcours linguistique vers le niveau A2, requis pour l'obtention de la carte de résident, puis vers le niveau B1 oral et écrit exigé dans le cadre d'une demande de naturalisation. Il peut également bénéficier d'initiatives soutenues par les préfets dans les territoires au moyen de crédits dédiés, en forte augmentation depuis 2019. En 2020, l'accent a été mis sur l'accompagnement des étrangers vers l'insertion professionnelle, en lien avec les priorités du comité interministériel du 6 novembre 2019 relatives à la valorisation des qualifications et de l'expérience acquises à l'étranger et à l'augmentation du taux d'activité et du taux d'emploi des femmes primo-arrivantes.

Dans le domaine de l'accès à la nationalité, l'année 2020 a été marquée par les efforts déployés, en termes d'animation du réseau, pour la reprise d'activité des 42 plateformes après le confinement. Toutes procédures confondues (accès à la nationalité par décret ou par déclaration, on dénombre 61 371 naturalisations soit une baisse de 20 % par rapport à 2019. Cette diminution a été plus sensible pour les acquisitions de la nationalité française par déclaration (-28 %) que celles par décret (-15 %). Le nombre de dossiers déposés en 2020 est aussi en diminution du fait de l'impact du premier confinement. L'année 2020 a également été celle du relèvement de l'exigence linguistique pour l'accès à la nationalité française (de B1 oral au B1 oral et écrit).

Parallèlement, cette période a été mise à profit pour rédiger de nouveaux guides à destination du réseau et actualiser les formulaires Cerfa relevant du champ accès à la nationalité française. Des travaux importants ont été par ailleurs menés en matière de communication pour actualiser les sites internet. Un simulateur d'aide à la complétude des dossiers de naturalisation a été conçu avec la Direction de l'information légale et administrative (DILA) et déployé en septembre 2020 afin de diminuer le taux d'incomplétude des dossiers déposés en plateforme.

C'est en raison de ce contexte sanitaire qu'a été mis en place, en septembre 2021, le dispositif de reconnaissance de l'engagement des ressortissants étrangers pendant l'état d'urgence lié à la Covid-19. Dans ce cadre, 343 personnes avaient acquis la nationalité française au 31 décembre 2020.

En 2020, au regard de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières, la France a maintenu sa **politique d'éloignement** : 15 950 étrangers (chiffres provisoires) ont quitté le territoire national (éloignement, départ volontaire aidé et départ spontané). A cela s'ajoute la non admission aux frontières qui a augmenté de 40 % par rapport à 2019.

Dans le contexte sécuritaire actuel l'accent est notamment mis sur l'éloignement des étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public. Tous les leviers sont activés s'agissant des étrangers inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

94 étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT ont été éloignés en 2020 (contre 89 en 2019 et 83 en 2018). Il a également été demandé aux préfets de s'assurer de la coordination de tous les acteurs territoriaux en vue de réussir l'éloignement des étrangers en situation irrégulière (ESI), en premier lieu les services de police dans toutes leurs composantes (sécurité publique, services de renseignement, police aux frontières) mais également les établissements pénitentiaires pour l'éloignement des étrangers en situation irrégulière incarcérés.

■ BILAN DES RÉFORMES

Concernant **l'accueil des ressortissants étrangers en situation régulière**, conjointement avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'intérieur a poursuivi l'effort de facilitation des conditions d'octroi des visas pour les étudiants et le maintien de la délivrance des visas en quarante-huit heures pour certains pays.

En ce qui concerne l'année 2020, les efforts engagés en matière d'attractivité se sont poursuivis avec l'adaptation du dispositif passeport talent pour les entreprises reconnues innovantes afin de répondre au mieux aux besoins de ce secteur d'activité. Malgré la crise sanitaire, une attention permanente a été portée sur le public étudiant afin de poursuivre les objectifs du plan Bienvenue en France.

Concernant la politique d'intégration, les entretiens de fin de CIR ont permis de noter la satisfaction des signataires s'agissant de la formation civique rénovée, considérée comme utile par 97 % des participants et intéressante pour 99 % d'entre eux, avec un intérêt particulier pour l'explication des démarches administratives et l'histoire de France. Le taux d'atteinte du niveau A1 résultant des nouvelles formations linguistiques est à la hausse. En effet, ce taux atteint près de 74 % en 2020 contre 68 % en 2019. (*chiffres OFII au 31 décembre 2020*). Ces résultats confirment l'intérêt de proposer des forfaits plus longs et mieux adaptés aux profils. En matière d'insertion professionnelle, 81 % des signataires du CIR ont demandé à bénéficier d'un accompagnement par le service public de l'emploi (SPE). Ils ont été orientés par l'OFII en très grande majorité vers Pôle emploi et, dans une moindre mesure, vers les missions locales.

Grâce à la forte implication des services déconcentrés malgré la crise sanitaire, les actions menées au plan local ont pu être menées à bien, et, conformément aux orientations transmises, près de 54 % des crédits ont permis de soutenir des actions d'accompagnement global vers l'emploi. Le développement des partenariats avec les collectivités territoriales s'est poursuivi, se traduisant par une augmentation de 30 % du montant des crédits consommés par rapport à 2019.

En matière d'accès à la nationalité française, le pilotage des 42 plateformes d'accès à la nationalité française a dû être adapté au contexte sanitaire afin d'accompagner au mieux le réseau dans les phases de confinement et de redémarrage d'activité. Dans ce cadre, la mise en œuvre du rehaussement du niveau de langue (exigence du B1 oral et écrit) a été différée du 1^{er} avril au 11 août 2020 afin de tenir compte des impacts du premier confinement.

La démarche de contractualisation avec les plateformes a évolué. Elle s'accompagne désormais d'une phase d'audit permettant d'affiner le bilan et les préconisations.

Enfin, l'année 2020 a été également marquée par d'importants travaux relatifs au portail de dématérialisation de la procédure de naturalisation, dorénavant baptisé NATALI, qui sera déployé en 2021. Une première phase du pilote aura lieu à partir du second semestre dans six plateformes: Nantes, Nanterre, Créteil, Toulouse, Rennes et Clermont-Ferrand. Les chantiers communication, accompagnement des agents et des usagers ont été lancés.

Le dispositif expérimental de préparation au retour des étrangers en situation irrégulière, notamment des demandeurs d'asile déboutés, qui constitue un des axes du plan « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » continue sa montée en puissance, avec l'ouverture d'un nouveau centre en Côte d'Or et une extension du dispositif existant en Occitanie. Au total, 1 051 places sont ouvertes au 31 décembre 2020.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Réduire les délais de traitement de la demande d'asile (P303)

Indicateur 1.1 : Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA (P303)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de décisions rendues dans l'année	Nb	115 094	132 826	163 000	101600	89 602	ND
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	410	409	404-412	258-266	259	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPRA	jours	Non déterminé	166	150	275	262	60

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers (P104)

Indicateur 2.1 : Efficacité de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine) (P104)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'atteinte du niveau A1	%	62	68,3	75	75	73,8	75
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%			80	75	90	80

Immigration asile et intégration

Mission

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière (P303)**Indicateur 3.1 : Nombre de retours forcés exécutés (P303)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	15 677	18 906			9 111	*
Nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	Nb	7 105	8 858			3 329	*
Taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA	%			60	60	42,4	60

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
303 – Immigration et asile			
Prévision	1 571 886 645	1 460 498 515	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 496 460 666	1 380 929 352	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	75 425 979	79 569 163	
Exécution	1 530 310 302	1 423 070 925	
104 – Intégration et accès à la nationalité française			
Prévision	410 387 472	404 396 843	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	431 353 664	431 414 995	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-20 966 192	-27 018 152	
Exécution	391 858 231	391 288 557	
Total Prévision	1 982 274 117	1 864 895 358	
Total Exécution	1 922 168 534	1 814 359 482	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Immigration asile et intégration

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
303 – Immigration et asile	1 493 345 453 1 617 685 890	1 565 855 828 1 530 310 302	1 330 789 705 1 453 070 797	1 450 324 514 1 423 070 925
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 0	763 153 0	520 000 0	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	1 272 343 180 1 441 680 126	1 399 553 268 1 407 390 163	1 126 887 432 1 299 884 279	1 274 283 954 1 304 449 644
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	168 595 097 143 305 590	150 019 319 113 177 679	151 495 097 113 591 662	159 757 319 111 933 578
04 – Soutien	51 887 176 32 700 175	15 520 088 9 742 461	51 887 176 39 594 856	15 520 088 6 687 704
104 – Intégration et accès à la nationalité française	442 502 875 386 912 511	525 009 859 391 858 231	442 556 753 386 331 642	525 071 190 391 288 557
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	260 820 484 214 500 726	266 668 133 191 432 067	260 820 484 214 500 726	266 668 133 191 432 066
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	64 107 664 52 616 147	63 357 544 52 986 854	64 107 664 52 084 709	63 357 544 52 623 440
14 – Accès à la nationalité française	985 975 1 038 500	985 274 968 399	1 039 853 1 009 091	1 046 605 973 870
15 – Accompagnement des réfugiés	108 050 752 110 636 034	185 860 908 138 481 714	108 050 752 110 626 015	185 860 908 138 259 981
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	8 538 000 8 121 103	8 138 000 7 989 198	8 538 000 8 111 100	8 138 000 7 999 200

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
303 – Immigration et asile	1 493 345 453 1 617 685 890	1 565 855 828 1 530 310 302	1 330 789 705 1 453 070 797	1 450 324 514 1 423 070 925
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	199 646 361 191 270 879	202 899 214 164 475 091	197 665 618 223 224 273	198 127 214 188 150 337
Titre 5. Dépenses d'investissement	65 675 789 40 134 706	9 134 704 8 424 295	50 556 532 19 362 310	23 644 704 13 205 496
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 228 023 303 1 386 380 305	1 353 821 910 1 357 410 916	1 082 567 555 1 210 584 214	1 228 552 596 1 221 715 092
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -100 000	0 0	0 -100 000	0 0
104 – Intégration et accès à la nationalité française	442 502 875 386 912 511	525 009 859 391 858 231	442 556 753 386 331 642	525 071 190 391 288 557
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	239 491 182 199 017 109	245 924 842 179 019 006	239 545 060 198 436 660	245 986 173 178 641 147
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 31 754	0 70 263	0 31 755	0 51 400
Titre 6. Dépenses d'intervention	203 011 693 187 863 648	279 085 017 212 768 962	203 011 693 187 863 227	279 085 017 212 596 010
Total	1 935 848 328 2 004 598 401	2 090 865 687 1 922 168 534	1 773 346 458 1 839 402 439	1 975 395 704 1 814 359 482
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	439 137 543 390 287 988	448 824 056 343 494 097	437 210 678 421 660 933	444 113 387 366 791 484
Titre 5. Dépenses d'investissement	65 675 789 40 166 460	9 134 704 8 494 558	50 556 532 19 394 065	23 644 704 13 256 895
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 431 034 996 1 574 243 953	1 632 906 927 1 570 179 878	1 285 579 248 1 398 447 441	1 507 637 613 1 434 311 102
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -100 000	0 0	0 -100 000	0 0

PROGRAMME 303

IMMIGRATION ET ASILE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 303 : Immigration et asile

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », la politique publique portée par le programme 303 « Immigration et asile » répond aux deux grands objectifs que sont la garantie de l'exercice du droit d'asile et une maîtrise juste et équilibrée des flux migratoires.

GARANTIR L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE

Avec environ 82 000 demandes enregistrées (mineurs inclus, hors réexamen) en guichets uniques, le flux de demande d'asile, en baisse de 41 % par rapport à 2019, a diminué pour la première fois depuis plusieurs années, en conséquence de la crise sanitaire. Dans le même temps, quelque 95 600 demandes ont été introduites (mineurs et réexamens inclus) auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 2020, soit une baisse de 28 %.

En parallèle, la crise sanitaire a contraint l'OFPRA et la Cour nationale des demandeurs d'asile (CNDA) à suspendre respectivement les entretiens de demande d'asile et les audiences pendant la durée du premier confinement, leur activité n'ayant repris que progressivement au cours du second semestre. Le contexte sanitaire a en outre contribué à retarder le recrutement et la formation des renforts en effectifs à l'OFPRA comme à la CNDA. Les deux institutions ont ainsi rendu un nombre de décisions en baisse par rapport à 2019 et inférieur au nombre de demandes introduites. Il en est découlé un allongement important de la durée moyenne des procédures d'instruction des demandes d'asile (262 jours en moyenne pour l'instruction par l'OFPRA contre 166 l'année précédente).

Ce contexte, auquel s'est ajoutée une réduction des transferts de demandeurs d'asile au titre du règlement Dublin (environ 3 200 transferts réalisés en 2020, soit une baisse de 44 % par rapport à l'année 2019) explique que la baisse des nouvelles demandes d'asile en 2020 ne se soit pas traduite par une diminution notable du nombre de demandeurs d'asile à prendre en charge et, par conséquent, du montant d'allocation pour demandeur d'asile (ADA) versé.

Concernant le parc d'hébergement, l'année 2020 a été marquée par l'achèvement de la transformation des places de CAO en HUDA. Des nuitées d'hôtel supplémentaires ont été financées dans plusieurs régions confrontées à des tensions migratoires et immobilières. La crise sanitaire a également contraint les opérateurs de l'accueil et de l'hébergement à engager des dépenses exceptionnelles pour protéger les personnes hébergées et leurs salariés lors du premier confinement.

La crise sanitaire aura *in fine* retardé les effets attendus de plusieurs mesures de la LFI 2020 en matière de réduction des délais de traitement de la demande d'asile, à commencer par le rehaussement de la capacité de décisions de l'OFPRA grâce au renfort de 200 ETPT. Ces mesures devraient, sauf circonstances exceptionnelles, donner leur plein effet en 2021.

GÉRER DE MANIÈRE CLAIRE, ADAPTÉE ET ÉQUILBRÉE LES FLUX MIGRATOIRES

L'objectif est de garantir le respect des règles d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire.

Depuis 2017, l'accent a été mis sur trois axes :

1. l'attractivité du territoire français, dont le développement est recherché à travers la mise en œuvre de la carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent » qui peut être délivrée dès la première admission sur le territoire aux étrangers hautement qualifiés, aux jeunes diplômés salariés, aux créateurs d'entreprise, aux investisseurs, aux chercheurs ou encore aux étrangers ayant une renommée nationale ou internationale ;
2. l'amélioration des démarches des étrangers en préfecture, à travers l'exploitation des fonctionnalités permises par un nouveau système d'information, l'ANEF. Il offrira aux usagers un accès plus simple à la demande de titre de séjour, limitera le nombre de déplacements en préfecture et modernisera les outils d'instruction et de gestion des demandes en préfecture ;
3. la lutte contre l'immigration irrégulière a été renforcée par le rétablissement des contrôles aux frontières, le maintien du nombre de retours forcés vers les pays tiers et l'intensification des démantèlements de filières clandestines.

La primo-délivrance des titres de séjour, dont les chiffres présentés s'appuient sur une estimation réalisée à partir des tendances mesurées au 31 décembre de l'année, diminue de 20,5 % en 2020, avec 220 535 titres de séjour délivrés.

L'immigration familiale représente toujours la plus grande part du flux migratoire et enregistre une baisse plus modérée (-16,9 %).

Cette atténuation de la baisse du nombre de titres délivrés pour un motif familial résulte des modalités de leur délivrance, une partie des titres familiaux étant attribuée à des personnes séjournant déjà sur le territoire lors de leur demande de titre. L'impact de la fermeture des frontières dans le contexte de la crise sanitaire est donc moins important que pour les autres catégories de titres.

Le cas des étudiants est particulier avec une baisse également contenue (- 20,4 %), dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Cela s'explique vraisemblablement par une conjonction favorable du calendrier inter-confinements avec les calendriers des inscriptions universitaires et de la mise en place d'un nouvel outil de demande de titre en ligne. Celui-ci a permis aux étudiants de déposer sans délais leur demande de titre de séjour, laquelle a pu ainsi être traitée rapidement.

L'immigration professionnelle est en revanche davantage touchée par la crise de la Covid-19 avec une baisse de plus de 31 % du nombre de titres délivrés. Cela fait vraisemblablement suite au report, voire à l'abandon, de projets migratoires liés au travail que ce soit pour rester auprès de proches ou à cause du ralentissement de l'activité économique en France.

Près de 27 700 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés au 31 décembre 2020 (environ 8 400 premiers titres et 19 250 titres en renouvellement), soit une baisse globale de 25 %.

La France a délivré 715 350 visas en 2020 (pour 874 011 demandes), soit une évolution à la baisse de 79 % par rapport à 2019. La demande de visas est orientée à la baisse en 2020, cette tendance est également liée la crise sanitaire. Les visas de long séjour enregistrent une baisse moins marquée de 36 %. La Chine passe du 1^{er} au 5^e rang pour le nombre de visas délivrés (derrière le Maroc, l'Algérie, la Russie et la Tunisie).

La délivrance des visas étudiants se maintient à un niveau conséquent. 87 000 dossiers pour études ont été reçus et plus de 62 000 visas délivrés, soit une baisse atténuée à 28 % par rapport à 2019. La baisse de la demande s'établit à 23 % par rapport à la campagne étudiante 2019. Malgré les restrictions sanitaires imposées, certaines catégories de demandeurs relevant de la politique d'attractivité ont été autorisées à entrer sur le territoire (bénéficiaires de visa « passeport talent », chercheurs, étudiants, etc.).

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'année 2020 a été fortement contrainte par le contexte sanitaire (raréfaction des liaisons aériennes et fermeture des frontières).

La France a toutefois maintenu sa politique d'éloignement : 15 950 étrangers (chiffres provisoires) ont quitté le territoire national (éloignement, départ volontaire aidé et départ spontané). A cela s'ajoute la non admission aux frontières qui a augmenté de 40 % par rapport à 2019.

Les efforts portent notamment sur l'éloignement des étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public. Tous les leviers sont activés s'agissant des étrangers inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) : 94 étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT ont été éloignés en 2020 (contre 89 en 2019 et 83 en 2018).

SE DOTER DE SYSTÈMES D'INFORMATION FACILITANT LA RELATION ENTRE L'ADMINISTRATION ET L'USAGER ET RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE CONTRÔLE

Depuis la mise en œuvre de la direction du numérique au sein du ministère de l'intérieur (DNum) au 1^{er} janvier 2020, les dépenses liées à la mise en œuvre des systèmes d'information ont été transférées au programme 216. Néanmoins, certaines dépenses ont continué d'être financées, notamment en début d'année, directement sur le P303 afin de fluidifier le dispositif pour les trois grands programmes de la DGEF : France-Visa, programme frontières sécurisées et fluides (PFSF) et administration numérique pour les étrangers en France (ANEF).

Les crédits liés au « sac-à-dos numérique » ont été conservés sur le programme 303. Ils ont notamment permis de financer de nouveaux capteurs pour les systèmes biométriques déployés. Ces dépenses ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, visent à inverser le paradigme en mettant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions.

En outre, des dépenses d'investissement en vue de l'harmonisation des systèmes d'informations biométriques de la DGEF permettront de lancer une expérimentation via la mise en œuvre d'un portail unique d'interrogation des différentes bases biométriques à compter du second trimestre 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile
INDICATEUR 1.1	Part des demandeurs d'asile hébergés
INDICATEUR 1.2	Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées
OBJECTIF 2	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile
INDICATEUR 2.1	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPA
OBJECTIF 3	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière
INDICATEUR 3.1	Nombre de retours forcés exécutés
INDICATEUR 3.2	Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile

INDICATEUR

1.1 – Part des demandeurs d'asile hébergés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des demandeurs d'asile hébergés	%	48	48	63	51	52	86

Commentaires techniques

Source des données :

Les données proviennent du système d'information DNA géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

Numérateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure hébergés en CADA et en HUDA au 31 décembre (hors outre-mer).

Dénominateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure au 31 décembre et ayant demandé à être hébergés. Le dénominateur en réalisation est calculé à partir du nombre de bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile, constaté par l'OFII pour le mois de décembre de l'année écoulée. Le dénominateur en prévision est issu d'un calcul consistant à ajouter à ce nombre de bénéficiaires constaté les flux prévisionnels et à en soustraire le nombre de décisions définitives prévisionnel (ou, dans le cas de procédures Dublin, le nombre de transferts ou déclarations de fuites envisagés).

Modalités d'interprétation :

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile hébergés en CADA ou en HUDA par rapport à l'ensemble des demandeurs d'asile en cours de procédure ayant sollicité un hébergement. Il traduit une amélioration de la prise en charge si le pourcentage de demandeurs hébergés augmente. Une amélioration du pourcentage peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes hébergées en lien avec l'augmentation du parc d'hébergement ou par une baisse du nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure.

Risque lié à la fiabilité de l'indicateur :

Cet indicateur est sensible à l'évolution des flux de la demande d'asile qui est une donnée exogène et aux délais de traitement par l'OFPPRA et la CNDA. Les prévisions et cibles de cet indicateur sont calculées à partir d'une hypothèse d'évolution des flux de demandes d'asile introduites à l'OFPPRA et des personnes placées sous procédure Dublin, assortie d'une prévision de leur durée de prise en charge.

INDICATEUR

1.2 – Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées	%	81	84	86	86	84	89

Commentaires techniques

Source des données :

Les données proviennent du système d'information DNA géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

Immigration et asile

Programme n° 303 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mode de calcul :

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

Numérateur : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure et autres personnes autorisées hébergées en CADA et en HUDA au 31 décembre.*Dénominateur* : nombre de places de CADA et d'HUDA occupées au 31 décembre.Modalités d'interprétation :

Ce pourcentage permet d'apprécier si les places d'hébergement sont occupées par des demandeurs d'asile et par les personnes autorisées (c'est-à-dire par les bénéficiaires d'une protection dans un délai de six mois maximum après notification de la décision et par les déboutés dans un délai d'un mois maximum après notification de la décision, selon l'article R. 744-12 du CESEDA). Ce faisant, l'indicateur évalue le taux de présence indue des réfugiés et des déboutés qui sont présents sur les places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile au-delà du délai réglementaire qui les autorise à y séjourner.

Les objectifs de présence indue ayant été fixés à 4 % pour les déboutés et à 3 % pour les réfugiés, cet indicateur ne peut atteindre un résultat supérieur à 93 %. L'analyse doit aussi prendre en compte l'impact du taux de vacance structurelle entre les entrées et les sorties.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'hébergement des demandeurs d'asile s'établit à 52 % au 31 décembre 2020, en hausse de 4 points par rapport au 31 décembre 2019 (48 %) et de un point par rapport à la prévision actualisée pour 2020 (51 %).

Cette amélioration s'explique, d'une part, par une diminution du stock de demandeurs d'asile en cours de procédure entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 (-4 %) et, d'autre part, par une légère progression du nombre de demandeurs d'asile hébergés (+2 %). Cette progression est due à une réduction de la vacance frictionnelle entre les entrées et les sorties, ainsi qu'à la mobilisation de nuitées hôtelières supplémentaires.

Ce taux d'hébergement ne prend pas en compte les demandeurs d'asile mis à l'abri durant le premier confinement dans la mesure où les places d'hébergement mobilisées ont été financées par le programme 177.

Le taux d'occupation s'établit à 84 %. Il se maintient à un niveau élevé tout en restant stable par rapport au taux constaté au 31 décembre 2019 (84 %). La prévision pour 2020 se situait à un niveau légèrement supérieur (86 %). Elle n'a pas pu être tout à fait atteinte en raison des taux de présence indue des réfugiés et des déboutés qui n'ont pas diminué à hauteur de ce qui était prévu.

OBJECTIF**2 – Réduire les délais de traitement de la demande d'asile****INDICATEUR mission****2.1 – Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de décisions rendues dans l'année	Nb	115 094	132 826	163 000	101600	89 602	ND
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	410	409	404-412	258-266	259	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPRA	jours	Non déterminé	166	150	275	262	60

Commentaires techniquesSource des données :

1^{er} indicateur : les prévisions sont calculées par la DGEF à partir de la productivité individuelle des agents instructeurs à l'OFPPRA (cf. 2^e indicateur). Les résultats sont communiqués par l'OFPPRA. Ces données incluent mineurs accompagnants.

2^e indicateur : les prévisions correspondent aux objectifs fixés à l'OFPPRA dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance. Les résultats sont communiqués par l'OFPPRA. Ces données incluent mineurs accompagnants.

3^e indicateur : les prévisions sont établies par la DGEF sur la base des objectifs fixés dans le plan « garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires » du 12 juillet 2017. Les résultats sont communiqués par l'OFPPRA.

Mode de calcul :

1^{er} indicateur : il s'agit de l'objectif annuel, en nombre de décisions, toutes procédures confondues, fixé à un agent instructeur.

2^e indicateur : la prévision est calculée en multipliant le nombre prévisionnel d'équivalents temps plein d'agents instructeurs présents en moyenne sur l'année par le nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur. Le nombre d'agents instructeurs présent en moyenne sur l'année prend en compte l'impact du taux de rotation, l'absentéisme (formation continue, congés maladie, etc.) et les périodes de formation initiale des agents instructeurs.

3^e indicateur : le délai moyen correspond au nombre de jours écoulés entre la date d'introduction de la demande à l'OFPPRA et la date de décision rapporté au total de décisions prises, toutes procédures confondues, au cours de la période donnée. Les prévisions correspondent à des délais théoriques de traitement du stock prévisionnel (stock rapporté au nombre prévisionnel de décisions) qui pourra diverger du délai ultérieurement constaté, selon la gestion du stock adoptée par l'établissement.

Modalités d'interprétation :

Le premier indicateur permet d'évaluer la capacité de production de décisions de l'établissement au regard du nombre d'agents instructeurs présents en moyenne sur l'année. Cet indicateur est sensible au taux de rotation des agents instructeurs, au nombre de décisions rendues dans l'année par agent instructeur et au calendrier de recrutement lorsque l'établissement est autorisé à recruter de nouveaux agents instructeurs.

Le 2^e indicateur permet d'évaluer la productivité annuelle des agents instructeurs. Son augmentation traduit une amélioration de la productivité.

Le 3^e indicateur traduit le délai moyen de traitement d'une demande d'asile en jours par l'Office. La baisse du délai moyen de traitement d'un dossier traduit une plus grande efficacité de l'établissement dans le traitement des demandes d'asile. Le délai de traitement est aussi corrélé à l'âge du stock. Le traitement d'un stock de dossiers, en particulier lorsqu'il est ancien, tend à allonger le délai moyen de traitement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Malgré la baisse du flux de demandes enregistrées à l'OFPPRA en 2020 par rapport à 2019 (-28 %), les demandes entrantes (près de 95 600) sont restées supérieures à la capacité de décisions de l'Office sur la même période (plus de 89 600).

La prévision actualisée pour 2020 prévoyait un retour d'activité de l'Office au niveau antérieur à la crise sanitaire dès le mois de septembre 2020. Or, la crise sanitaire ayant continué à produire ses effets, l'OFPPRA n'a vu sa capacité décisionnelle croître sensiblement qu'au mois de décembre (plus de 11 400 décisions rendues), conséquence de la montée en puissance des renforts en effectifs dont le recrutement a été achevé en octobre 2020.

Tant que la capacité de décisions de l'établissement est inférieure au nombre de dossiers entrants, le délai de traitement, fonction de l'ancienneté du stock de dossiers, s'allonge. Bien que l'Office soit parvenu pendant le premier confinement à instruire un certain nombre de dossiers pour lesquels les entretiens avaient été réalisés avant le 16 mars, la suspension de l'accueil du public et donc des entretiens a conduit à dégrader l'âge moyen du stock. Cette tendance s'est toutefois inversée en fin d'année, la capacité décisionnelle de l'Office excédant alors les entrées. Cette dynamique a vocation à se poursuivre en 2021.

Au total, la crise sanitaire a ainsi eu pour effet de dégrader le délai moyen de traitement de l'Office en 2020 (à 262 jours contre 166 jours en 2019).

La productivité moyenne des agents instructeurs en 2020 (259 décisions par agent) est quant à elle conforme à la prévision actualisée qui tenait compte de l'impact de la crise sanitaire.

Immigration et asile

Programme n° 303 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF**3 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière****INDICATEUR mission****3.1 – Nombre de retours forcés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	15 677	18 906			9 111	*
Nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	Nb	7 105	8 858			3 329	*
Taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA	%			60	60	42,4	60

Commentaires techniquesSources des données :

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des étrangers en France - département des statistiques, des études et de la documentation
Ministère de l'Intérieur – Direction centrale de la police aux frontières

Mode de calcul :

L'indicateur 3.1 comptabilise les retours forcés exécutés et exclut les retours spontanés.

Les retours forcés comptabilisent, parmi les éloignements non aidés, les étrangers effectivement éloignés du territoire national (hors outre-mer) en application d'une mesure d'éloignement administrative (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, expulsion, réadmission), ou judiciaire (interdiction temporaire ou définitive du territoire) hors toute forme de retours aidés, qui sont financés par l'OFII, et hors retours spontanés. Les éloignements forcés comprennent les renvois des ressortissants de pays de l'Union européenne et les renvois des ressortissants des pays tiers hors Union Européenne, ainsi que les remises Schengen et Dublin.

La part des retours forcés de ressortissants de pays tiers correspond au pourcentage des retours forcés en dehors de l'Union Européenne des ressortissants des pays tiers dans les éloignements non aidés, hors retours spontanés et renvois volontaires.

INDICATEUR**3.2 – Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés	Nb	6845	5267	6 800	5200	2 588	6 800

Commentaires techniquesSource des données :

Ministère de l'intérieur – Direction générale des étrangers en France (DGEF) - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

Mode de calcul :

Cet indicateur comptabilise les retours aidés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers (RPT) et de l'Union européenne (RUE).

Mode de calcul :

Le nombre de retours aidés exécutés comptabilise :

- les retours aidés qui concernent les ressortissants de pays tiers à l'encontre desquels une mesure d'éloignement a été prononcée, et qui bénéficient d'aides au retour (financements, dispositif d'aide à la réinsertion, etc) ;
- les renvois aidés qui concernent les ressortissants de l'UE ayant bénéficié d'une aide au retour ;
- les départs volontaires aidés qui concernent les ressortissants étrangers n'ayant pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement, et qui décident de quitter le territoire national en bénéficiant d'aides au retour.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, l'activité d'éloignement a été fortement impactée par la crise sanitaire, principale cause de la baisse du nombre d'éloignements constaté (-47,8 % par rapport à 2019). En effet, la fermeture des frontières des principaux pays de retour (Algérie, Maroc et Tunisie notamment), la difficulté à obtenir des laissez-passer consulaires en raison, principalement, de la fermeture de certains postes consulaires, la baisse drastique du trafic aérien commercial et la baisse du nombre de places de rétention disponibles, expliquent les difficultés rencontrées dès le début de la crise.

A partir de l'été 2020, de nombreux pays ont rouvert leurs frontières. Toutefois, l'obligation de test PCR continue à freiner la reprise des éloignements avec une forte augmentation des refus de tests par les retenus. De même, le maintien d'une capacité de rétention limitée à 60 %, voire 70 % de la capacité totale du parc disponible en raison de la nécessité d'assurer une sécurité sanitaire au sein des centres de rétention administrative, n'a pas permis une reprise des éloignements aussi dynamique qu'attendue.

Toutefois, l'éloignement des étrangers en situation irrégulière n'a jamais été interrompu, même au plus fort de la crise sanitaire. L'affrètement de vols groupés, l'accord par certains pays d'accueillir leurs ressortissants éloignés à bord des vols de rapatriement au départ de la France (vols ferry), le maintien de la plupart des éloignements au sein de l'espace européen (réadmissions Dublin et Schengen) ont permis d'assurer la continuité de cette activité.

Les dispositifs de retours aidés participent également à la politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la réalisation 2020 (2 588) a été également inférieure à la prévision (5 200).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000 0	763 153
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 84 946 409		1 281 322 769 1 322 443 754	1 377 091 060 1 407 390 163	1 399 553 268
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	81 896 201 72 739 117	6 200 000 7 613 108	25 048 700 32 825 454	113 144 901 113 177 679	150 019 319
04 – Soutien	2 740 001 6 789 565	2 934 704 811 187	30 000 2 141 709	5 704 705 9 742 461	15 520 088
Total des AE prévues en LFI	180 924 493	9 134 704	1 306 401 469	1 496 460 666	1 565 855 828
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 719 401 (hors titre 2)			+1 719 401	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+73 706 578 (hors titre 2)			+73 706 578	
Total des AE ouvertes	1 571 886 645 (hors titre 2)			1 571 886 645	
Total des AE consommées	164 475 091	8 424 295	1 357 410 916	1 530 310 302	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000 0	763 153
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 117 679 491		1 156 053 455 1 186 770 153	1 251 821 746 1 304 449 644	1 274 283 954
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	77 124 201 66 168 102	20 710 000 12 962 243	25 048 700 32 803 232	122 882 901 111 933 578	159 757 319
04 – Soutien	2 740 001 4 302 744	2 934 704 243 252	30 000 2 141 708	5 704 705 6 687 704	15 520 088
Total des CP prévus en LFI	176 152 493	23 644 704	1 181 132 155	1 380 929 352	1 450 324 514
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 719 401 (hors titre 2)			+1 719 401	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+77 849 762 (hors titre 2)			+77 849 762	
Total des CP ouverts	1 460 498 515 (hors titre 2)			1 460 498 515	
Total des CP consommés	188 150 337	13 205 496	1 221 715 092	1 423 070 925	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000				520 000	520 000 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	74 666 494 78 026 655		1 183 848 174 1 363 653 471		1 258 514 668	1 272 343 180 1 441 680 126
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	66 550 000 87 390 099	56 300 000 33 227 866	30 316 617 22 687 625		153 166 617	168 595 097 143 305 590
04 – Soutien	20 690 742 25 854 125	9 375 789 6 906 840	30 000 39 210	-100 000	30 096 531	51 887 176 32 700 175
Total des AE prévues en LFI	162 427 236	65 675 789	1 214 194 791	0	1 442 297 816	1 493 345 453
Total des AE consommées	191 270 879	40 134 706	1 386 380 305	-100 000		1 617 685 890

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000				520 000	520 000 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	74 666 494 112 051 898		1 038 392 426 1 187 832 381		1 113 058 920	1 126 887 432 1 299 884 279
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	66 550 000 82 439 469	39 200 000 8 439 571	30 316 617 22 712 623		136 066 617	151 495 097 113 591 662
04 – Soutien	18 709 999 28 732 907	11 356 532 10 922 739	30 000 39 210	-100 000	30 096 531	51 887 176 39 594 856
Total des CP prévus en LFI	160 446 493	50 556 532	1 068 739 043	0	1 279 742 068	1 330 789 705
Total des CP consommés	223 224 273	19 362 310	1 210 584 214	-100 000		1 453 070 797

Immigration et asile

Programme n° 303 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	191 270 879	180 924 493	164 475 091	223 224 273	176 152 493	188 150 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	113 843 155	85 156 202	81 069 100	145 696 549	80 384 202	105 222 642
Subventions pour charges de service public	77 427 724	95 768 291	83 405 991	77 527 724	95 768 291	82 927 695
Titre 5 – Dépenses d'investissement	40 134 706	9 134 704	8 424 295	19 362 310	23 644 704	13 205 496
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	33 676 291	9 134 704	7 742 303	8 736 071	23 644 704	13 102 665
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 458 415	0	681 992	10 626 239	0	102 831
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 386 380 305	1 306 401 469	1 357 410 916	1 210 584 214	1 181 132 155	1 221 715 092
Transferts aux ménages	493 081 008	443 888 622	479 136 504	493 081 008	443 888 622	479 136 504
Transferts aux entreprises	142 251 089	8 138 700	138 637 468	110 869 847	8 138 700	107 683 037
Transferts aux collectivités territoriales	8 379 917	0	5 736 389	7 583 127	0	5 250 481
Transferts aux autres collectivités	742 668 291	854 374 147	733 900 555	599 050 232	729 104 833	629 645 070
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-100 000	0	0	-100 000	0	0
Dotations en fonds propres	-100 000	0	0	-100 000	0	0
Total hors FdC et AdP		1 496 460 666			1 380 929 352	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+75 425 979			+79 569 163	
Total*	1 617 685 890	1 571 886 645	1 530 310 302	1 453 070 797	1 460 498 515	1 423 070 925

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	32 858 707	69 395 162	1 719 401	32 858 707	69 395 162	1 719 401
Total	32 858 707	69 395 162	1 719 401	32 858 707	69 395 162	1 719 401

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		82 175		82 175				
07/2020		292 672		292 672				
09/2020		799 194		799 194				
10/2020		3 062 467		3 062 467				
12/2020		15 000		15 000				
Total		4 251 508		4 251 508				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		7 395 263						
Total		7 395 263						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		20 407 576		24 181 173				
Total		20 407 576		24 181 173				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		2 648 615		4 049 170				
Total		2 648 615		4 049 170				

Immigration et asile

Programme n° 303 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/09/2020						2 532 107		2 532 107
Total						2 532 107		2 532 107

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						850 000		850 000
Total						850 000		850 000

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		9 117 804		8 589 196				
Total		9 117 804		8 589 196				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		34 987 320		41 880 223				
Total		34 987 320		41 880 223				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
		78 808 086		82 951 270		3 382 107		3 382 107

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000	763 153 0		520 000	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 377 091 060 1 407 390 163	1 399 553 268 1 407 390 163		1 251 821 746 1 304 449 644	1 274 283 954 1 304 449 644
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		113 144 901 113 177 679	150 019 319 113 177 679		122 882 901 111 933 578	159 757 319 111 933 578
04 – Soutien		5 704 705 9 742 461	15 520 088 9 742 461		5 704 705 6 687 704	15 520 088 6 687 704
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 496 460 666	1 496 460 666	0	1 380 929 352	1 380 929 352
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+75 425 979	+75 425 979		+79 569 163	+79 569 163
Total des crédits ouverts	0	1 571 886 645	1 571 886 645	0	1 460 498 515	1 460 498 515
Total des crédits consommés	0	1 530 310 302	1 530 310 302	0	1 423 070 925	1 423 070 925
Crédits ouverts - crédits consommés		+41 576 343	+41 576 343		+37 427 590	+37 427 590

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 496 060 666	1 496 060 666	0	1 380 529 352	1 380 529 352
Amendements	0	+400 000	+400 000	0	+400 000	+400 000
LFI	0	1 496 460 666	1 496 460 666	0	1 380 929 352	1 380 929 352

Les crédits prévus au PLF 2020 ont été majorés de 0,4 M€ par un amendement gouvernemental visant à poursuivre le déploiement progressif de vacations de psychologues intervenant en centres de rétention administrative, compte tenu des besoins nés de l'allongement de la durée maximale de rétention, portée de 45 à 90 jours par la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2020 par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2019 :
 - en date du 29 janvier 2020, à hauteur de 7,40 M€ pour les AENE ;
 - en date du 30 janvier 2020 à hauteur de 20,41 M€ en AE et 24,18 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens et fonds britanniques rattachés) ;
 - en date du 11 mars 2020 à hauteur de 2,65 M€ en AE et 4,05 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés.
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (fonds britanniques, REM et FSI) par arrêtés en gestion à hauteur de 4,25 M€ en AE et en CP.
- une annulation de crédits par décret n° 2020-1112 du 3 septembre 2020 de 2,53 M € en AE et en CP pour payer trois notes de débit émises par la Commission européenne le 16 décembre 2019 correspondant à l'application de corrections financières au titre de l'audit ex-post 2007-2011 du fonds européen pour les frontières extérieures (FFE).
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2020-1015 du 7 août 2020 de 0,85 M€ en AE et en CP correspondant à la contribution du ministère de l'Intérieur au financement de l'acquisition de drones pour le Maroc au profit du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105).
- une ouverture de crédits par décret de virement n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 de 9,12 M€ en AE et 8,59 M€ en CP correspondant au besoin de couverture des tensions en trésorerie sur l'action 02 du programme. Ce virement a permis de couvrir les dépenses de l'hébergement d'urgence et d'ADA à hauteur de 8,37 M€ en AE et en CP, à un virement du programme 176 pour la mise en œuvre de l'externalisation des CRA à hauteur de 0,88 M€ en AE et 0,35 M€ en CP et une annulation de crédits de 0,13 M€ en AE et en CP au titre de la compensation budgétaire entre programmes du ministère de l'Intérieur concernant les acquisitions de matériel de protection sanitaire.
- une ouverture de crédits en loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 pour un montant de 34,99 M€ en AE et 41,88 M€ en CP pour financer les besoins de fin de gestion du programme 303, notamment sur l'ADA et l'hébergement d'urgence déconcentré.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 303 peut bénéficier des ressources des fonds européens au titre :

- de dépenses d'intervention en faveur des garanties du droit d'asile ;
- de dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- de dépenses de fonctionnement et d'investissement au titre de l'assistance technique à la gestion de ces fonds et de la mise en place de systèmes d'information concourant à l'exercice des missions de la direction.

En 2020, le programme a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens et fonds britanniques) pour un montant de 4,25 M€ en AE et en CP ventilés ainsi :

- 3,45 M€ en AE/CP ont été rattachés au programme par voie de fonds de concours au titre des fonds européens (FSI, FAMI et REM),
- 0,80 M€ en AE/CP au titre des fonds britanniques.

Il a également bénéficié de reports de fonds de concours de 2019 sur 2020 d'un montant de 20,41 M€ en AE et 24,18 M€ en CP dont 8,7 M€ au titre des fonds britanniques.

Par ailleurs, l'interruption du délai de paiement en 2019 suite aux désaccords intervenus entre la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et la DGEF en tant qu'autorité responsable de la gestion des fonds européens FAMI et FSI, a limité la trésorerie disponible en 2020 ce qui a nécessité de prioriser les paiements des bénéficiaires de ces fonds. Les paiements dus aux associations et plus globalement aux bénéficiaires privés ont été effectués en priorité.

La CICC a décidé des corrections d'un montant de 48,4 M€, sur une demande de paiement de 152,5 M€, ce qui vient minorer d'autant les recettes pouvant être perçues par la France sous forme de fonds de concours.

Afin d'assurer les paiements dus malgré cette minoration des ressources, tout en optimisant la demande de remboursement 2020 auprès de la Commission européenne (laquelle dépend du montant des paiements effectués au 15 octobre de l'année) et en limitant les risques de dégagement d'office, il a été nécessaire de mobiliser les crédits budgétaires de la mission « IAI » à hauteur de 38,9 M€, dont 22,9 M€ en AE et 18 M€ en CP sur le programme 303.

Les mesures adoptées par la DGEF pour prévenir la répétition de cette situation sont de plusieurs ordres, notamment : la réorganisation interne et le renforcement des moyens humains du bureau de la gestion mutualisée des fonds européens, la mise à jour du descriptif de système de gestion et de contrôle, le renforcement du contrôle interne. L'autorité d'audit a diligenté un audit système dont les conclusions devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2021.

Le programme 303 a ainsi exécuté 29,1 M€ en AE et 24,9 M€ en CP au titre des fonds européens et des fonds britanniques. Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « Fonds de concours » même si une partie des dépenses a en réalité été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- le fonds asile, migration et intégration (FAMI) exécuté à hauteur de 26,5 M€ en AE et 22,4 M€ en CP, dont 22,9 M€ en AE et 18 M€ en CP payés sur les crédits nationaux de la mission ;
- les fonds britanniques, exécutés à hauteur de 1,9 M€ en AE et 1,8 M€ en CP au titre de la coopération franco-britannique dans le Calais et le Dunkerquois et au titre d'opérations exceptionnelles ;

Le programme 303 porte également les crédits du Réseau européen des migrations (REM) dont le point d'entrée pour la France est le département de la statistique, des études et de la documentation (DSED) de la DGEF. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Le solde correspondant aux dépenses au titre du FSI et du FER.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	48 054 382	48 054 382	0	43 432 517	43 432 517
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-48 054 382	-48 054 382	0	-43 432 517	-43 432 517
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La totalité de la réserve de précaution (48,05 M€ en AE et 43,43 M€ en CP) a été dégelée en novembre 2020.

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 1 571 886 645	CP ouverts en 2020 * (P1) 1 460 498 515
AE engagées en 2020 (E2) 1 530 310 302	CP consommés en 2020 (P2) 1 423 070 925
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 5 131 262	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 169 336 699
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 36 445 080	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 253 734 226

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 319 625 937				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -13 095 867				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 306 530 070	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 169 336 699	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 137 193 371	
AE engagées en 2020 (E2) 1 530 310 302	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 253 734 226	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 276 576 076	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 413 769 447	
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 241 113 476
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 172 655 971

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer (RAP) s'élève 413,77 M€ dont 241,11 M€ de CP 2021 sur les engagements non couverts au 31 décembre 2020 et 172,66 M€ de CP nécessaires après 2021.

Les restes à payer concernent principalement l'action 2, à hauteur de 367,62 M€ et notamment :

- le marché PRAHDA – Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile – pour un montant de 38,24 M€. Le PRAHDA est un dispositif d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile prenant la forme d'un marché public, divisé en douze lots – un par région métropolitaine – pour un total de 5 351 places. Il a été attribué dans son intégralité à la société ADOMA le 2 mars 2017 pour une durée de cinq ans renouvelable ;
- l'expérimentation du conventionnement pluriannuel dans les régions du Grand-Est et du Centre-Val-de-Loire pour 44,56 M€ ;
- la généralisation de l'expérimentation aux autres régions métropolitaines pour 283,06 M€ ;
- la transformation de places CAO en HUDA pour 1,76 M€.

Les autres restes à payer concernent les actions 3 et 4.

Au sein de l'action relative à la lutte contre l'immigration (action 3), les restes à payer s'élèvent à 37,61 M€ correspondant notamment :

- au fonctionnement hôtelier des CRA (marchés d'entretien immobilier multi-techniques et multi-services) pour 10,13 M€ ;
- à l'immobilier des CRA pour 25,03 M€ ;
- aux factures du quatrième trimestre 2020 de l'accompagnement social et au dernier mois 2020 de l'assistance humanitaire pour 1,73 M€ ;
- des factures de billetterie centrale et des aéronefs (0,72 M€).

Au sein de l'action relative au soutien (action 4), 6,55 M€ de restes à payer concernent notamment :

- les systèmes d'information pour 2,78 M€ (projets informatiques et soutien informatique aux services de la DGEF) principalement dû aux engagements 2020 des grands projets informatiques ;
- le marché Élipa 2 (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants par le suivi d'une cohorte de nouveaux migrants en 3 vagues) a été engagé en 2018 pour 3 ans et le montant des restes à payer s'élève à 0,93 M€ ;
- les engagements relatifs aux conventions subventionnées par les fonds européens, ainsi qu'aux marchés d'audit afférents pour 2,05 M€.

Enfin une partie des restes à payer pour près de 2 M€ correspond à des engagements antérieurs à 2020 qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'AIFE.

Immigration et asile

Programme n° 303 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION**01 – Circulation des étrangers et politique des visas**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		763 153	763 153		763 153	763 153
			0			0

Depuis le transfert des dépenses de fonctionnement de la sous-direction des visas (SDV), située à Nantes, vers le programme 216, les crédits de l'action 1 sont destinés à financer les moyens informatiques du réseau diplomatique et consulaire : le renouvellement et la maintenance des stations de travail du réseau visas, l'utilisation des réseaux de communication de données ainsi que l'acquisition de périphériques (imprimantes visas, lecteurs de code-barres, etc.).

Les modalités de ce financement sont déterminées par une convention de gestion entre la direction générale des étrangers en France et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Une nouvelle convention a été signée le 1^{er} décembre 2020 permettant le rattrapage des factures au titre de la gestion du parc informatique dans les postes consulaires pour les exercices 2018 et 2019.

L'exécution en 2020 s'est élevée à 596 111 € en AE et en CP, dépense qui a fait l'objet d'une erreur d'imputation sur l'action 4.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	763 153		763 153	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	763 153		763 153	
Total	763 153		763 153	

ACTION

02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 399 553 268	1 399 553 268	1 274 283 954		1 274 283 954
		1 407 390 163	1 407 390 163	1 304 449 644		1 304 449 644

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	95 768 291	84 946 409	95 768 291	117 679 491
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 540 418		34 751 796
Subventions pour charges de service public	95 768 291	83 405 991	95 768 291	82 927 695
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 303 784 977	1 322 443 754	1 178 515 663	1 186 770 153
Transferts aux ménages	443 888 622	479 136 504	443 888 622	479 136 504
Transferts aux entreprises		134 100 050		103 145 619
Transferts aux collectivités territoriales		4 586 894		4 100 986
Transferts aux autres collectivités	859 896 355	704 620 306	734 627 041	600 387 044
Total	1 399 553 268	1 407 390 163	1 274 283 954	1 304 449 644

1 – Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

LFI 2020 : 91,67 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 81,92 M€ en AE et en CP

L'exécution au 31 décembre 2020 s'élève à 81,92 M€ en AE et CP. Elle correspond à la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur. Elle a été réduite de 7,50 M€ par rapport à la notification initiale du fait des moindres dépenses engendrées par la crise sanitaire, laquelle a contraint l'Office à suspendre les entretiens de demande d'asile durant le premier confinement au printemps 2020, puis à adapter son activité d'accueil des demandeurs d'asile au contexte sanitaire. La crise sanitaire a également retardé le recrutement des nouveaux agents instructeurs prévus par la loi de finances pour 2020. Enfin, l'abandon d'un projet de prise à bail de nouvelles surfaces immobilières explique également cette diminution.

La subvention a permis de financer principalement des dépenses de personnel (dont celles des 200 renforts autorisés en LFI) ainsi que des dépenses de fonctionnement courant liées à son activité (frais d'interprétariat et frais postaux). Les dépenses de l'OFPRA recouvrent aussi des frais occasionnés par l'antenne de Cayenne en Guyane et les missions d'instruction en France métropolitaine, en Europe et en Afrique.

La réserve de précaution (2,25 M€) a été redéployée vers l'allocation des demandeurs d'asile (ADA).

La présentation de la gestion de l'OFPRA est détaillée dans la partie « Opérateurs ».

2 – Allocation pour demandeurs d’asile (ADA)

LFI 2020 : 448 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 481,55 M€ en AE et en CP (avec frais de gestion et sans ATA)

Les crédits versés à l’Office français de l’immigration et de l’intégration (OFII) par le programme 303 au titre de l’allocation pour demandeurs d’asile (ADA) représentent 481,55 M€ en 2020. Ils correspondent à 475,52 M€ versés pour l’allocation et à 6,02 M€ pour les frais de gestion de l’allocation.

Au total, 493 M€ ont été versés aux allocataires par l’agence de service et de paiement (ASP). La différence entre ces deux montants correspond à la trésorerie disponible au 1er janvier 2020 (7,6 M€), au redéploiement de sommes versées les années précédentes à des demandeurs d’asile qui n’ont pas été réclamées (17,8 M€) et à la trésorerie au 31 décembre (7,9 M€ selon des données provisoires). Le montant de l’allocation versé par l’ASP en 2020 diminue de 7,5 M€ par rapport à celui versé en 2019 (500,5 M€).

L’allocation a été versée par l’OFII à 105 405 ménages en moyenne mensuelle, en baisse de 1 % par rapport à 2019 (106 571 ménages). Le montant additionnel de 7,4 € par jour et par adulte auquel aucun hébergement n’a pu être proposé a été versé en moyenne à 62 000 ménages pour un montant total de 171,3 M€. Le montant moyen d’allocation versé par mois représente 390 € par ménage.

Le niveau de la dépense s’explique par l’impact de la crise sanitaire. Si cette dernière a entraîné une baisse des flux de nouvelles demandes (-41 % de premières demandes en guichets uniques, -28 % de demandes à l’OFPRA), elle a suspendu l’activité des différents acteurs du système de l’asile pendant la durée du premier confinement, ce qui a contribué à allonger sensiblement la durée moyenne d’instruction des demandes d’asile. Cet allongement n’a pas permis une baisse substantielle de la dépense au titre de l’allocation pour demandeur d’asile.

Ainsi, à l’OFPRA, l’accueil des demandeurs d’asile en entretien a dû être interrompu pendant la durée du premier confinement et n’a pu reprendre que progressivement, entraînant une augmentation importante des délais d’instruction (262 jours en 2020 contre 166 en 2019).

L’activité de la CNDA a d’abord été marquée, en début d’année 2020, par le mouvement social des avocats. La crise sanitaire a par la suite conduit à suspendre les audiences pendant la période de confinement puis les contraintes sanitaires ont limité sa capacité de décision jusqu’au mois d’octobre 2020. La crise sanitaire a également retardé l’arrivée des 32 rapporteurs supplémentaires prévus par la LFI 2020.

La crise sanitaire a par ailleurs conduit à suspendre les transferts Dublin *de facto* à partir du mois de mars jusqu’en juin. Ceux-ci n’ont ensuite repris qu’à un niveau modéré. Au total sur l’année 2020, 3 166 transferts (donnée provisoire) ont été réalisés, soit une baisse de 44 % par rapport à l’année 2019 (5 674 transferts). L’application du règlement Dublin n’ayant pas été suspendue par l’Union européenne, les délais de procédure ont continué à courir, entraînant le transfert de la responsabilité de l’examen des demandes à la France et, par suite, des requalifications de procédure permettant aux personnes concernées d’introduire une demande d’asile auprès de l’OFPRA et de rester bénéficiaires de l’allocation.

Enfin, la crise sanitaire a occasionné des dépenses non prévues. L’article 17 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 a permis de prolonger le bénéfice de l’allocation pour demandeur d’asile (ADA) pour les personnes qui avaient cessé d’y être éligibles pendant le premier confinement. Ainsi, pour les déboutés, l’ADA a été maintenue jusqu’au 31 mai 2020 et pour les bénéficiaires de la protection internationale, jusqu’au 30 juin 2020. La mesure a concerné 3 971 ménages pour un coût de 3,2 M€.

En dernier lieu, le déploiement de dispositifs pouvant entraîner des économies a été retardé. Il s’agit notamment de la transmission dématérialisée de la convocation à l’entretien et de la notification de la décision OFPRA. L’expérimentation en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine de ce dispositif, qui permet la réduction des délais de procédure, a été décalée du premier au second semestre à cause du premier confinement. En conséquence, la généralisation à l’ensemble de la métropole, prévue au second semestre 2020, est décalée en 2021.

Les frais de gestion de l'allocation s'élèvent à 6,02 M€ contre 4,8 M€ en 2019. Cette progression s'explique par le renouvellement du marché du prestataire de l'ASP, le remplacement de l'intégralité des cartes en circulation, ainsi que par les coûts induits pour adapter les systèmes d'information au passage d'une carte de retrait à une carte de paiement.

• **Allocation temporaire d'attente (ATA) :**

Exécution 2020 : 3,61 M€ en AE et en CP

L'allocation temporaire d'attente est une allocation de solidarité versée par Pôle emploi aux bénéficiaires de la protection subsidiaire pendant toute la durée de leur protection ainsi qu'aux apatrides (dite ATA groupe 1). L'ATA a été supprimée à partir du 1er septembre 2017 par le décret n°2017-826 du 5 mai 2017, en application de l'article 87 de la loi de finances 2017. Aussi, seules les personnes percevant ce minimum social avant le 1^{er} septembre 2017 continuent à en bénéficier jusqu'à l'extinction de leurs droits, sous réserve de satisfaire à des conditions de ressources, d'être inscrit à Pôle Emploi de satisfaire aux obligations de recherche d'emploi et de justifier de leur nouveau titre de séjour auprès de l'opérateur.

Depuis le 1er septembre 2017, les personnes sont par conséquent orientées vers les dispositifs de droit commun : d'une part, le RSA pour les personnes âgées de 25 ans ou plus et, d'autre part, le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et vers l'autonomie (PACEA) pour les personnes âgées de moins de 25 ans.

Le nombre de bénéficiaires a poursuivi sa décline en 2020. L'allocation temporaire d'attente a été versée en moyenne mensuelle à 849 bénéficiaires en 2020 (contre 1 119 en 2019), selon les données provisoires de Pôle Emploi. En 2020, 3,61 M€ ont été versés à Pôle Emploi (contre 5,01 M€ en 2019). Ce montant a été financé par la loi de finances rectificative du 30 novembre 2020.

3 – Accueil et hébergement des demandeurs d'asile

3.1 – Accueil et accompagnement social des demandeurs d'asile :

LFI 2020 : 0,50 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 15,05 M€ en AE et 14,72 M€ en CP

L'exécution correspond au financement :

- d'actions en faveur des demandeurs d'asile particulièrement vulnérables par le secteur associatif (prise en charge médico-psychologique de demandeurs d'asile victimes de tortures, mise en place d'une plateforme téléphonique lors du premier confinement au printemps 2020, etc.) (2,35 M€ en AE et 2,31 M€ en CP) ;
- de prestations d'interprétariat pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin (1,23 M€ en AE et 0,94 M€ en CP) ;
- de frais de transport des demandeurs placés sous procédure Dublin entre leur lieu d'hébergement et le pôle régional Dublin (PRD) (0,31 M€ en AE et en CP) ;
- d'actions pour renforcer l'accès à la procédure d'asile des mineurs non-accompagnés (0,53 M€ en AE et 0,49 M€ en CP) ;
- du remboursement des opérateurs gestionnaires de CAES, CADA, HUDA et PRAHDA et des services du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) des surcoûts occasionnés par la crise sanitaire, ainsi que les primes versées à leurs salariés particulièrement mobilisés (10,59 M€ en AE et 10,58 M€ en CP).

La LFI a été complétée par un fonds de concours de 7,06 M€.

3.2 – Hébergement des demandeurs d'asile :

- Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) :

LFI 2020 : 30,90 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 28,56 M€ en AE et en CP

Les CAES permettent de procéder sans délai à une mise à l'abri, à l'analyse des situations administratives et à une orientation rapide vers d'autres dispositifs d'hébergement.

L'exécution 2020 s'élève à 28,56 M€ et correspond au financement de 3 136 places à un coût journalier moyen de 25 € par place (hors Île-de-France).

- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :

LFI 2020 : 317,20 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 309,25 M€ en AE et en CP

L'exécution au 31 décembre 2020 s'élève à 309,25 M€ en AE et en CP. Elle a permis le financement de 43 602 places autorisées au 31 décembre 2020, dont 75 places spécialisées pour les femmes victimes de violence et de traite des êtres humains.

Les CADA ont été financés à un coût journalier moyen de 19,50 € par place. Les places spécialisées ont bénéficié d'un complément journalier de 13 € pour prendre en charge l'accompagnement renforcé.

- Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) :

LFI 2020 : 488,83 M€ en AE et 363,56 M€ en CP

Exécution 2020 : 475,59 M€ en AE et 373 M€ en CP

L'exécution 2020 correspond à :

- 458,02 M€ en AE et 233,60 M€ en CP pour 36 986 places à un coût journalier moyen de 16,38 € (18 € en Île-de-France). Ce montant intègre 3 969 places de CAO transformées en HUDA en cours d'année. Il comprend aussi des dépenses non prévues pour des nuitées d'hôtel dans plusieurs régions (10 M€ en Île-de-France, 1,5 M€ en Occitanie, 2,1 M€ en PACA et 0,8 M€ en Nouvelle Aquitaine) qui ont été en partie compensées par 1 387 places qui n'ont pu ouvrir dans le contexte de la crise sanitaire (fermetures sèches de places CAO en 2019 et en 2020 qui n'ont pas pu être reconstituées à la suite d'appels à projets infructueux, en particulier en raison de la réduction du coût cible) ;
- 11,25 M€ en AE et CP pour 3 969 places de CAO à 23 € (ces places n'ont pas été financées en année pleine car elles ont été transformées en cours d'année en HUDA local) ;
- -1,09 M€ en AE et 87,34 M€ en CP pour les 8 102 places d'ex-CHUM en Île-de-France à un coût journalier moyen de 30,3 € (l'exécution négative en AE correspond à des AE engagées en 2019 pour un ex-CHUM qui ont été affectées à d'autres opérateurs que celui retenu en 2019, mais qui n'ont pas pu être « recyclées » intégralement) ;
- 7,41 M€ en AE et 7,17 M€ pour l'HUDA en outre-mer. Des compléments non prévus (5,4 M€) ont dû être versés à la Guyane, à Mayotte, à la Martinique et à la Réunion pour faire face à la crise sanitaire et à l'arrivée de demandeurs d'asile particulièrement vulnérables ;
- 33,64 M€ en CP pour les 5 351 places du marché PRAHDA à un coût journalier moyen de 17,25 €.

4 – Fonds de concours

Exécution 2020 : 11,86 M€ en AE et 11,84 M€ en CP.

L'exécution 2020 correspond à :

- 11,45 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – Réinstallés (hors forfait) » pour des actions mises en œuvre dans le cadre du volet « Asile » de l'appel à projets permanent (AAP) du FAMI ;
- 0,37 M€ en AE en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – 1er accueil » pour des actions mises en œuvre par des SPADA bénéficiant d'un cofinancement européen dans le cadre du volet « Asile » de l'AAP FAMI ;
- 0,05 M€ en AE au titre du FAMI « Relocalisation (crédits forfaitaires) », correspondant à l'organisation d'un transfert de demandeurs d'asile depuis Malte dans le cadre d'opérations de relocalisation en fin d'année 2020. Les sommes dues seront payées en gestion 2021.

ACTION

03 – Lutte contre l'immigration irrégulière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		150 019 319 113 177 679	150 019 319 113 177 679		159 757 319 111 933 578	159 757 319 111 933 578

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	93 812 386	72 739 117	89 040 386	66 168 102
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	93 812 386	72 739 117	89 040 386	66 168 102
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 200 000	7 613 108	20 710 000	12 962 243
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 200 000	7 613 108	20 710 000	12 962 243
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 006 933	32 825 454	50 006 933	32 803 232
Transferts aux entreprises	8 138 700	4 537 419	8 138 700	4 537 419
Transferts aux collectivités territoriales		1 149 495		1 149 495
Transferts aux autres collectivités	41 868 233	27 138 541	41 868 233	27 116 318
Total	150 019 319	113 177 679	159 757 319	111 933 578

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 - Fonctionnement des centres de rétention administrative, locaux de rétention administrative et des zones d'attente

LFI 2020 : 48,35 M€ en AE et 43,58 M€ en CP

Exécution : 48,35 M€ en AE et 42,84 M€ en CP

La crise sanitaire a eu un impact sur le taux d'occupation des CRA de métropole. Celui-ci, calculé en prenant en compte le nombre de places immobilières disponibles, est passé de 86,4 % en 2019 à 61 % en 2020. Malgré une baisse du taux d'occupation liée à un nombre de places mises à disposition limité pour respecter les protocoles sanitaires, les charges de fonctionnement ont été supérieures en 2020 (21,32 M€ contre 18,4 M€ en 2019) en raison des coûts fixes des marchés et des surcoûts générés par la crise sanitaire (renforcement des prestations de nettoyage, achat de matériel de protection).

Les frais liés à l'entretien immobilier des CRA/LRA/ZA sont en diminution en 2020 (6,86 M€ contre 8 M€ en 2019) en raison de la diminution du taux d'occupation qui a notamment minoré le coût des dégradations. Les maintenances obligatoires ont cependant bien été réalisées et les services ont procédé à des travaux de remise en état pendant la période de confinement.

Les dépenses d'assignation à résidence (0,69 M€ par rapport à 0,73 M€ en 2019) sont en légère diminution, compte tenu de la baisse du nombre d'assignations (-9,6 % entre 2019 et 2020). Les dépenses d'interprétariat (3,89 M€ en CP) sont en augmentation par rapport à 2019 (3,3 M€). L'évolution du coût des laissez-passer consulaires (48 000 € contre 76 000 € en 2019) est à mettre en corrélation avec les difficultés d'éloignement à partir de mars 2020.

L'exécution prévue concernant les dispositifs de préparation au retour a été revue à hausse à la suite de l'ouverture de nouveaux dispositifs en 2020 en Côte d'Or et d'une extension du dispositif existant en Occitanie. Les dépenses ont ainsi été exécutées à hauteur de 9,95 M€. Au total, 1 051 places sont ouvertes au 31 décembre 2020, pour un coût unitaire moyen de 25 € (30 € en région parisienne).

2 - Frais d'éloignement des migrants en situation irrégulière

LFI 2020: 32,6 M€ en AE et CP

Exécution : 23,29 M€ en AE et 22,59 M€ en CP

L'activité « billetterie centrale » est la plus impactée par la crise sanitaire avec une consommation de 15,63 M€ en CP (contre 30,9 M€ en 2019). En effet, la fermeture des frontières des principaux pays de retour (Algérie, Maroc et Tunisie notamment), la difficulté à obtenir des laissez-passer consulaires en raison, principalement, de la fermeture de certains postes consulaires, la baisse drastique du trafic aérien commercial et la baisse du nombre de places de rétention disponibles expliquent les difficultés rencontrées à compter du premier confinement.

Sur l'activité « moyens aériens autonomes (Beech, DASH et affrètement de vols) », la consommation (3,50 M€) a également été inférieure à la consommation 2019 (5,1 M€). Il en est de même pour l'activité « autres moyens de transport TMA » (3,33 M€ exécutés en 2020 contre 5,4 M€ en 2019).

Ce repli est lié à la baisse des éloignements (-47,8 % entre 2019 et 2020 dont -51,8 % d'éloignements forcés).

3. Autres dépenses

La consommation des crédits de fonctionnement comprend des fonds britanniques à hauteur de 1,25 M€ en AE et en CP dans le cadre des dispositifs de préparation au retour des déboutés de la région Hauts-de-France.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LFI 2020 : 6,20 M€ en AE et 20,71 M€ en CP

Exécution : 9,97 M€ en AE et 15,16 M€ en CP

Les crédits 2020 ont permis la poursuite du plan d'augmentation du nombre de places en CRA. En 2020, 61 nouvelles places immobilières ont été créées, réparties entre les CRA de Lyon (+ 36 places) et de Coquelles (+25 places). La livraison de l'extension du CRA de Lille (+30 places) est reportée au premier trimestre 2021 en raison de la crise sanitaire. Parallèlement, la construction du nouveau CRA de Lyon (140 places) se poursuit, pour une livraison en fin d'année 2021. En 2020, un maître d'œuvre a été désigné par concours sur esquisse pour la construction du nouveau CRA d'Olivet (90 places), dont la livraison est prévue en 2023. A Bordeaux, les études préalables pour la construction d'un CRA de 140 places, commencées en 2020, se poursuivent en 2021.

Des opérations de mise aux normes en matière de sécurité incendie, d'électricité, d'intervention de maintenance et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été menées. Des travaux pour améliorer le cadre de vie au sein des CRA ont été réalisés, dans le contexte de l'augmentation de la durée maximale de la rétention.

La sous consommation des crédits s'explique par l'impact de la crise sanitaire, laquelle a eu pour conséquence des retards dans les travaux et donc dans la consommation des crédits. Les 7,7 M€ de CP non consommés de 2020 sont reportés en 2021.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention couvrent trois domaines : la prise en charge sanitaire des étrangers maintenus dans les CRA, LRA et ZA, l'accompagnement juridique et social destiné à garantir aux étrangers en instance d'éloignement l'exercice effectif de leurs droits et la situation du Calais et du Dunkerquois.

1 – Dépenses d'intervention sanitaire

LFI 2020: 16,91 M€ en AE/CP

Exécution : 15,76 M€ en AE et 15,58 M€ en CP

La LFI 2020 a permis de couvrir l'ensemble des besoins exprimés lors du dialogue de gestion par les quinze secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) auxquels sont délégués les crédits d'assistance sanitaire dans les CRA comprenant les crédits pour les permanences de psychologues.

Le montant de la prise en charge des dispositifs sanitaire à Calais et Dunkerque a été fortement renchéri en raison de la crise sanitaire et a nécessité la délégalation de crédits complémentaires (+ 1,4 M€).

2 – Dépenses d'accompagnement juridique et social

LFI 2020: 8,14 M€ en AE et CP

Exécution : 7,69 M€ en AE et 7,65 M€ en CP

Les crédits ont permis le paiement de la convention passée avec la Croix-Rouge française pour l'assistance humanitaire dans la zone d'attente de Roissy ainsi que le paiement de l'assistance juridique dans les CRA.

3 - Autres dépenses

LFI 2020 : 0,94 M€ en AE et en CP

Exécution : 0,03 M€ en AE et en CP

- la consommation de 25 000 € de l'activité « actions avec les partenaires extérieurs » au ministère est inférieure à la prévision. Cet écart résulte notamment d'un décret de transfert pour un montant de 0,85 M€ vers le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour participer au financement d'actions de lutte contre l'immigration irrégulière ;
- la consommation de l'activité « frais de demandes de réadmission » a été plus faible qu'en 2019 (4 849 € en 2020 contre 14 K€ en 2019), en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières.

FONDS DE CONCOURS

Outre les fonds britanniques relatifs au dispositif de préparation au retour évoqués *supra*, des fonds de concours à hauteur de 8,08 M€ en AE et en CP ont été consommés dans le cadre de l'activité FAMI Coopération et de l'activité FAMI Retour .

Par ailleurs, 2,53 M€ ont été remboursés à la commission européenne dans le cadre d'une note de débit relative au FFE.

ACTION

04 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Soutien		15 520 088 9 742 461	15 520 088 9 742 461		15 520 088 6 687 704	15 520 088 6 687 704

Cette action regroupe les dépenses relevant du fonctionnement courant des services et des systèmes d'information.

Fonctionnement des services de la DGEF :

LFI 2020 : 4,44 M€ en AE et 5,34 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Exécution 2020 : 4,67 M€ en AE et 4,44 M€ en CP (y compris fonds de concours)

Systèmes d'information relevant de la DGEF :

LFI 2020 : 10,18 M€ en AE et 7,12 M€ en CP

Exécution 2020 : 4,47 M€ en AE et 1,65 M€ en CP* (y compris fonds de concours)

*Erreur d'imputation : Les dépenses au titre de la gestion du parc informatiques dans les postes consulaires relevant de l'action 1 ont été imputées sur l'action 4 à hauteur de 0,6 M€ en AE et en CP.

Depuis la création de la direction du numérique (DNUM) au 1er janvier 2020, une partie des dépenses des systèmes d'information de la direction générale des étrangers en France a été transférée au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Ce transfert concerne les programmes France-Visas, ANEF (administration numérique pour les étrangers en France) et PFSF (programme frontières sécurisées et fluides), ainsi que toutes les applications liées à ces domaines.

L'action 04 du programme 303 conserve les dépenses au titre du « sac-à-dos » numérique (achats de bornes Eurodac, SBNA, Visabio et la réalisation de petites évolutions d'outils internes ou de prestation d'assistance) ainsi que les dépenses de prestation d'assistance et de modernisation en matière de systèmes d'information, notamment au regard des échéances européennes pour assurer l'interopérabilité.

Les dépenses réalisées au titre du « sac-à-dos numérique » des agents des préfectures ou des services opérationnels ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, visent à inverser le paradigme en mettant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions et en respectant le cadre réglementaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 555 384	6 789 565	12 555 384	4 302 744
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 555 384	6 789 565	12 555 384	4 302 744
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 934 704	811 187	2 934 704	243 252
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 934 704	129 196	2 934 704	140 422
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		681 992		102 831
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000	2 141 709	30 000	2 141 708
Transferts aux autres collectivités	30 000	2 141 709	30 000	2 141 708
Total	15 520 088	9 742 461	15 520 088	6 687 704

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'action 04 regroupent les dépenses de fonctionnement relatives aux dépenses courantes des services et les dépenses pour les systèmes d'informations.

Les fonds de concours sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2020 : 2,49 M€ en AE et 2,25 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement courant observées sur l'exercice 2020 ont été fortement impactées par la crise sanitaire. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique notamment par l'interruption des formations, des déplacements et le développement du télétravail des agents de la DGEF tout au long de l'année 2020.

Toutefois, le niveau de consommation global est demeuré à un niveau relativement important, compte-tenu des dépenses suivantes :

- le paiement de l'engagement pluriannuel du projet ELIPA 2 pour 3 ans à hauteur de 0,98 M€ ;
- le paiement des prestations de réalisation d'audits d'opération de projets financés par les programmes européens du fonds asile, migration et intégration (FAMI) et du fonds sécurité intérieure (FSI) pour un montant de 0,5 M€.

2 – Systèmes d'information

Exécution 2020 : 3,70 M€ en AE et 1,45 M€ en CP

- **Application Support et pilotage** (1,90 M€ en AE et à 0,75 M€ en CP)

Les prestations de fonctionnement ont permis de maintenir l'activité et de renforcer l'efficacité des systèmes d'information notamment dans le contexte de la crise sanitaire de 2020.

- **Systèmes biométriques** (système biométrique national d'ANEF et visa, Eurodac - 1,56 M€ en AE et 0,50 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'informations biométriques ont permis l'acquisition de matériels, notamment de nouveaux capteurs et dongles. De nouveaux services ont été mis en œuvre et les systèmes ont évolué avec la mise en œuvre des nouvelles normes (Windows 10, RSSI, etc.).

- **ANEF** (0,24 M€ en AE et 0,20 M€ en CP)

Suite à la création de la DNUM au 1er janvier 2020, les dépenses SI, *hors sac-à-dos numérique opérationnel*, ont pour la plupart été financées sur le P216 et non plus sur le P303. Néanmoins, certaines dépenses ont continué d'être financées directement sur le P303 en début d'année afin de fluidifier le dispositif.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – Fonctionnement courant des services

Exécution 2020 : 0,04 M€ en AE ET 0,05 M€ en CP

Il s'agit d'achat de véhicules dont le renouvellement a été rendu nécessaire en raison de la vétusté du parc existant.

2 – Systèmes d'information

Exécution 2020 : 0,77 M€ en AE et 0,20 M€ en CP

- **ANEF** (0,55 M€ en AE et 0,09 M€ en CP)

Ces dépenses ont concerné le développement du portail unique des étrangers qui permet un accès unique aux informations personnelles enregistrées dans les SI de l'ANEF et de l'OFII via une interface unique sur la base du numéro "étranger".

Les autres dépenses ont permis le financement de nouvelles modalités de lutte contre la fraude et de sécurisation du parcours de l'étranger.

- **Applications biométriques** (0,22 M€ en AE et 0,11 M€ en CP)

L'acquisition de nouvelles fonctionnalités en vue de l'harmonisation des systèmes d'informations biométriques de la DGEF permettra de lancer une expérimentation via la mise en œuvre d'un portail unique à compter du second trimestre 2021.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Exécution 2020 : 2,14 M€ en AE et en CP

Ces dépenses concernent le fonctionnement des services de la DGEF et principalement les subventions de fonds européens (FAMI) versées à l'opérateur ADOMA dans le cadre du projet intitulé « ATSA » à hauteur de 2,1 M€. Ce projet vise à renforcer et développer tous les aspects du système d'asile européen commun en matière d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)	70 904 618	70 904 619	91 665 915	91 665 915	83 119 688	83 119 688
Subventions pour charges de service public	70 004 619	70 004 619	91 665 915	91 665 915	81 915 938	81 915 938
Transferts	899 999	900 000			1 203 750	1 203 750
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	495 007 769	495 007 769	447 990 998	447 990 998	499 984 836	499 984 836
Subventions pour charges de service public	6 220 835	6 220 835	4 102 376	4 102 376	124 100 000	83 500 000
Transferts	488 786 934	488 786 934	443 888 622	443 888 622	375 884 836	416 484 836
Pôle emploi (P102)	5 006 482	5 006 482			3 614 770	3 614 770
Transferts	5 006 482	5 006 482			3 614 770	3 614 770
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	2 992 413	2 992 413			2 735 011	1 847 915
Subventions pour charges de service public	966 520	966 520			1 490 053	1 011 757
Transferts	2 025 893	2 025 893			1 244 958	836 158
Total	573 911 282	573 911 283	539 656 913	539 656 913	589 454 306	588 567 210
Total des subventions pour charges de service public	77 191 974	77 191 974	95 768 291	95 768 291	207 505 991	166 427 695
Total des transferts	496 719 308	496 719 309	443 888 622	443 888 622	381 948 315	422 139 515

En 2020, le programme 303 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFPRA qui a bénéficié d'une subvention pour charges de service public de 81,92 M€ ;
- l'OFII qui a bénéficié du versement de 481,54 M€ au titre de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) dont 6,02 M€ au titre des frais de gestion, 18,13 M€ au titre du FAMI (retour et accueil des demandeurs d'asile) et 0,31 M€ de remboursement de transport des demandeurs d'asile ;
- Pôle emploi qui a bénéficié de 3,61 M€ de crédits d'intervention au titre du remboursement de l'Allocation temporaire d'attente (ATA) ;
- l'AFPA qui a bénéficié de 1,85 M€ au titre des places de CAES situées dans des locaux de l'AFPA en Loire-Atlantique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides		16	812	0	0	0
		16	1 005	0	0	0
		15	911	0	0	0
Total		16 16 15	812 1 005 911	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 005	911

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	200	200

Le schéma d'emploi prévu en LFI 2020 s'élevait à 200 ETP. L'OFPRA a été autorisé à exécuter par anticipation une première partie de ce schéma d'emplois à hauteur de 75 ETP dès la fin 2019. Les 125 ETP qui restaient à réaliser en 2020 ont tous été recrutés. Les derniers renforts ont pu rejoindre l'Office en octobre.

OPÉRATEURS

OFPPA - OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'instruction de la demande d'asile

La situation de l'asile en France en 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a fortement réduit les déplacements internationaux et affecté les conditions d'activité de l'OFPPA.

Près de 95 600 demandes d'asile, mineurs inclus (donnée provisoire) ont été introduites à l'OFPPA en 2020, soit une baisse de 28 % par rapport à l'année 2019, après plusieurs années de hausse soutenue. Parmi ces demandes, 86 600 étaient des premières demandes et 8 800 des demandes de réexamen.

Bien que l'accueil des demandeurs d'asile en entretien ait dû être interrompu pendant la durée du confinement de la population décidée au mois de mars et n'ait pu reprendre que progressivement par la suite, et malgré les contraintes sanitaires pesant sur l'exercice de ses missions, l'établissement a maintenu une activité décisionnelle soutenue en rendant près de 90 000 décisions en 2020, soit une baisse de 26 % par rapport à 2019.

De la même manière, les actions de protection de l'OFPPA se sont poursuivies autant que possible : 23 missions d'instruction ont été menées dans les départements de métropole et en outre-mer ; 8 ont été menées au titre des engagements européens de la France en matière de réinstallation en faveur de réfugiés accueillis dans des pays tiers ; 19 ont eu lieu en application d'actions de solidarité européenne en Italie et à Malte, ou du programme de relocalisation depuis la Grèce, notamment et pour la première fois, en faveur de mineurs non accompagnés.

L'année 2020 a en outre permis le premier déploiement d'un « compte usager » numérique pour les demandeurs d'asile domiciliés dans les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Depuis le 15 juillet 2020, ces demandeurs peuvent accéder à un compte numérique sur lequel leur sont notifiées la lettre d'introduction de leur demande d'asile, la convocation à leur entretien à l'Ofpra et la décision statuant sur leur demande. Ce dispositif a vocation à être généralisé dans le courant de l'année 2021.

Compte tenu du fléchissement de l'activité décisionnelle lié à la crise sanitaire, le délai moyen de traitement des demandes, toutes procédures confondues, qui était de 166 jours en 2019, est passé à 262 jours en 2020, malgré une stabilisation du stock global des demandes en instance de traitement au niveau antérieur à la crise sanitaire (environ 84 000 dossiers, mineurs inclus). La réduction de ce stock et, partant, des délais de traitement, a pu être engagée dans la dernière partie de l'année 2020, grâce à l'augmentation de l'activité décisionnelle de l'établissement.

Enfin, le taux de protection, qui consiste à rapporter les décisions d'octroi d'une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) à l'ensemble des décisions prises au cours de l'année par l'établissement, s'est établi à 23,7 % à l'OFPPA et à 37,7 % après recours devant la Cour nationale du droit d'asile. C'est ainsi que plus de 33 000 personnes ont été placées sous la protection de l'Office durant l'année 2020.

La protection des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire

En 2020, 36 099 actes d'état civil ont été reconstitués par l'OFPPA à destination des personnes placées sous la protection internationale. Si l'activité de reconstitution d'actes a fléchi de 20 % par rapport à 2019, l'année 2020 a été caractérisée par une augmentation significative du nombre de copies d'actes d'état civil délivrés en ligne (+ 37 %).

Cette augmentation résulte des deux confinements successifs qui ont conduit l'Office à fermer l'accueil physique des personnes protégées au sein de l'OFPPRA.

En 2020, l'OFPPRA a engagé un plan de transformation du service en charge du traitement des personnes protégées (la division de la protection) : un audit externe des processus de travail et de l'organisation a formulé en septembre 2020 des recommandations qui devraient se traduire en 2021 par le déploiement de nouveaux outils informatiques et la définition d'une nouvelle organisation. L'objectif est de renforcer la qualité du service rendu à l'utilisateur, de moderniser les processus de travail et de réduire les délais de délivrance des actes.

Le traitement des demandes d'asile à la frontière

En 2020, ce sont 819 demandes d'asile à la frontière qui ont été instruites, soit une baisse de 57 %, dans un contexte de fort ralentissement du trafic passager entre les mois de mars et juin 2020. Comme en 2019, les demandes se sont fortement concentrées, à plus de 80 %, sur les aéroports parisiens (Roissy et Orly). Le taux d'admission sur le territoire est en légère hausse par rapport à 2019 et s'élève à 48,5 % (40,5 % en 2018). 85 % des avis ont été rendus en 96 heures ou moins, en progression par rapport à 2019 (71,5 %).

Pilotage stratégique de l'opérateur

Des réunions régulières relatives au pilotage de l'établissement se sont tenues avec la direction générale des étrangers en France (DGEF). L'OFPPRA communique mensuellement à la DGEF un tableau de suivi des principaux indicateurs d'activité qui permet ainsi d'apprécier la performance de l'établissement selon différents paramètres d'activité.

Ces échanges réguliers ont notamment permis de préparer le futur contrat d'objectifs et de performance (COP) qui sera finalisé en 2021.

Les différents conseils d'administration organisés en 2020 et l'examen des comptes rendus de gestion (CRG) préparés par l'OFPPRA à l'attention du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de l'intérieur ont également permis aux ministères de tutelle de suivre le pilotage des principaux chantiers stratégiques menés par la direction de l'établissement parmi lesquels :

- la réorganisation des services chargés de l'instruction de la demande d'asile pour tenir compte des recrutements importants (200 ETPT supplémentaires) autorisés par la LFI 2020 : il a ainsi été procédé, à l'issue du premier semestre 2020, à la création de deux nouvelles divisions d'instruction, portant à huit le nombre des divisions réparties au sein des deux pôles géographiques (Nord et Sud) existants. L'accueil de ces recrutements a nécessité la prise à bail de nouveaux locaux pour permettre l'installation des deux nouvelles divisions à l'été 2020.
- le déploiement du télétravail : introduit en 2017 (pour 30 % de l'effectif des officiers de protection), le télétravail était en cours d'extension, en fin d'année 2019, pour les agents affectés à la protection des réfugiés et aux autres services support. En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, l'Office a été conduit à généraliser le télétravail pour toutes les activités pouvant être accomplies à distance. De nouveaux outils informatiques ont ainsi été déployés en 2020. Cette démarche permettra de revoir en 2021 le périmètre des missions concernées ainsi que le nombre des bénéficiaires du déploiement de ces outils.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	70 905	70 905	91 666	91 666	83 120	83 120
Subventions pour charges de service public	70 005	70 005	91 666	91 666	81 916	81 916
Transferts	900	900			1 204	1 204
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	425	425				
Transferts	425	425				
Total	71 329	71 329	91 666	91 666	83 120	83 120

La LFI 2020 prévoyait 91,66 M€ de subvention pour charges de service public versé à l'OFPPA. Le montant versé à l'établissement en 2020 s'élève à 81,92 M€. L'écart s'explique par :

- la mise en réserve (-2,2 M€) ;
- un réajustement lors du troisième versement de la SCSP (-7,5 M€), conséquence d'une diminution de l'activité de l'Office engendrée par la crise sanitaire.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	60 009	51 731	Subventions de l'État	89 416	81 916
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 873</i>	<i>10 545</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>89 416</i>	<i>81 916</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 931	28 976	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 204	1 204
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 100	2 437	Revenus d'activité et autres produits	230	316
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 100</i>	<i>2 437</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	89 940	80 707	Total des produits	90 850	83 436
Résultat : bénéfice	910	2 729	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	90 850	83 436	Total : équilibre du CR	90 850	83 436

* Voté

Immigration et asile

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 010	5 166
Investissements	2 010	1 021	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 010	1 021	Total des ressources	2 010	5 167
Augmentation du fonds de roulement		4 145	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	60 009	60 009	55 225	55 225
Fonctionnement	24 082	28 831	17 630	22 425
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 010	2 010	1 306	1 110
Total des dépenses AE (A) CP (B)	86 101	90 850	74 161	78 759
dont contributions employeur au CAS pensions	11 873	11 873	10 545	10 545

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	89 646	82 224
Subvention pour charges de service public	89 416	81 916
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	35	25
Recettes propres	195	283
Recettes fléchées	1 204	1 204
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 204	1 204
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	90 850	83 428
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	4 669
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité		0	15 275	15 275	0	0	0	0	15 275	15 275
		0	11 955	10 990	0	0	0	0	11 955	10 990
Fonctions support		0	8 423	13 172	0	0	2 010	2 010	10 433	15 182
		0	5 346	11 166	0	0	1 306	1 110	6 653	12 276
Personnel de l'établissement		60 009	384	384	0	0	0	0	60 393	60 393
		55 225	328	268	0	0	0	0	55 553	55 492
Total		60 009	24 082	28 831	0	0	2 010	2 010	86 101	90 850
		55 225	17 630	22 425	0	0	1 306	1 110	74 161	78 759

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	14
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	14
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 663
Abondement de la trésorerie fléchée	704	704
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	3 959
Total des besoins	0	4 677

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 669
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	7
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 677
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	704	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	0	4 677

* Voté

La SCSP représente la quasi-totalité des recettes de l'établissement. Minorée d'une mise en réserve de 2,2 M€ au BI 2020, elle était initialement établie à 89,42 M€.

En exécution, elle a été réduite de 7,5 M€ au troisième quadrimestre 2020 pour atteindre un montant final de 81,92 M€. Elle est complétée de recettes fléchées à hauteur de 1,2 M€ émanant de financements européens. Le résultat comptable de +4,6 M€ de l'exercice est la conséquence du ralentissement de l'activité de l'établissement durant la crise sanitaire.

Immigration et asile

Programme n° 303 | OPÉRATEURS

Les dépenses de personnel et de fonctionnement ont été affectées par les conséquences de la crise sanitaire. Ainsi, les écarts entre les prévisions et l'exécution des dépenses de personnel inscrites au budget initial 2020 résultent du décalage sur plusieurs mois, entre mars et novembre, du recrutement et de l'intégration des 125 agents restant à recruter pour pourvoir le total des 200 nouveaux emplois inscrits au LFI 2020. Les écarts relatifs aux dépenses de fonctionnement s'expliquent pour leur part par le ralentissement de l'activité de l'établissement en raison de la crise sanitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	812	1 005	911
– sous plafond	812	1 005	911
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		16	15
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		16	15
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2020, le plafond d'emplois de l'OFPRA a été établi à 1 005 ETPT, en hausse de 200 ETPT par rapport à 2019. Les moyens humains supplémentaires accordés à l'Office (200 agents) étaient destinés à renforcer le traitement de la demande d'asile.

Le plafond d'emplois de l'établissement a été exécuté à hauteur de 910,5 ETPT, soit une augmentation de 98,5 emplois par rapport au plafond réalisé en 2019.

L'écart entre la prévision et l'exécution du plafond d'emplois (-94,5 ETPT) s'explique principalement par :

- les retards dans la prise à bail de nouveaux locaux ainsi que les mesures nationales de confinement décidées à compter du 16 mars ont eu pour conséquence de décaler dans le temps l'accueil des nouveaux agents attendus initialement en début d'année 2020 ;
- le maintien d'un certain niveau de vacances d'emplois pour des raisons qui tiennent, d'une part, au fait que l'ensemble des postes ouverts au concours d'attaché d'administration de l'Etat, pour lequel l'OFPRA est autorité de gestion, n'ont pas pu être pourvus, et, d'autre part, à un taux de rotation des effectifs qui demeure élevé.

PROGRAMME 104

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) définit et met en œuvre la politique publique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France ainsi que celle de l'accès à la nationalité française. La direction de l'asile (DA) concourt plus particulièrement à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Elle pilote le dispositif national d'hébergement des réfugiés.

Le plan d'action du 12 juillet 2017 prévoyait la nomination d'un délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR) et la nomination d'un parlementaire en mission, afin de conduire une consultation autour des réorientations de la politique d'intégration, et la validation de la réforme dans le cadre d'un comité interministériel sur l'intégration. Le DI-AIR a été institué par décret n° 2018-33 du 22 janvier 2018. Il s'agit du préfet Alain Régnier, nommé le 24 janvier 2018.

Le comité interministériel à l'intégration (C2I), réuni le 5 juin 2018, a décidé d'amplifier l'effort d'intégration pour permettre aux primo-arrivants y compris les bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder plus rapidement à l'autonomie dans le respect des principes et valeurs de la société d'accueil. Le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 a renforcé le volet emploi de cette politique en faisant figurer parmi les 20 mesures de son plan d'action des décisions relatives d'une part à une meilleure valorisation des diplômes, des qualifications et des acquis de l'expérience des étrangers primo-arrivants et, d'autre part à une augmentation de la participation des femmes primo-arrivantes au marché de l'emploi. Cette politique ambitieuse s'est traduite par une augmentation des moyens budgétaires dès 2019 qui s'est poursuivie en 2020, première année de mise en œuvre en année pleine des mesures décidées. Cette année a cependant été marquée par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La politique d'intégration

La politique d'intégration constitue un volet essentiel de la politique migratoire de la France et un véritable enjeu de cohésion sociale. Elle s'adresse à l'ensemble des primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne dotés depuis moins de cinq ans d'un premier titre de séjour et désireux de séjourner durablement en France, bénéficiant ou non d'une protection internationale.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration républicaine dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Le nombre de signataires du CIR est passé de 107 402 en 2019 à 78 764 en 2020 soit une baisse de 26,7 % dans le contexte de crise sanitaire.

La signature du CIR implique le suivi d'une formation civique pour s'approprier les principes et valeurs de la République ainsi que le fonctionnement de la société française et d'une formation linguistique pour ceux des primo-arrivants le nécessitant. En 2020, 45,2 % des signataires du CIR n'avaient pas le niveau A1 du cadre européen commun de référence des langues à l'issue des tests d'évaluation et ont bénéficié d'une formation linguistique.

Au-delà du CIR, l'étranger qui le souhaite peut poursuivre son parcours de formation linguistique délivrée par l'OFII pour atteindre le niveau A2 de connaissance du français. Ce niveau est l'une des conditions de délivrance de la carte de résident et permet à la France de se rapprocher des standards européens et de favoriser l'autonomie des étrangers dans notre société, notamment par l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'étranger peut ensuite bénéficier gratuitement d'une formation linguistique de niveau B1 (50 heures) organisée également par l'OFII.

L'année 2020 a vu la poursuite de la mise en œuvre des mesures décidées le 5 juin 2018 par le C2I, traduisant un changement d'ambition et de dimension pour la politique de l'intégration avec :

- En premier lieu, le renforcement des formations du CIR, première étape du parcours d'intégration. Le volume de la formation civique a été doublé, son contenu et ses modalités d'animation pédagogique ont été rénovés. Les heures de formation linguistique ont également été multipliées par deux et un nouveau forfait linguistique de 600 heures a été institué pour les non lecteurs non scripteurs dans leur langue d'origine. Il représente près de 11 % des formations prescrites. L'Etat propose et prend en charge désormais la certification du niveau atteint en fin de formation linguistique. Pour garantir la continuité du dispositif pendant la crise sanitaire une expérimentation de formation à distance a été menée dès le 1^{er} confinement. L'entretien de fin de CIR, institué pour formaliser avec chaque signataire un bilan des formations suivies et procéder à une nouvelle orientation individualisée, a été largement mené par téléphone. Plus de 25 000 bilans ont ainsi été réalisés par les auditeurs de l'OFII ;
- En deuxième lieu, l'accent a été mis sur l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, sous la forme d'un conseil en orientation professionnelle puis d'un accompagnement personnalisé, en association avec le service public de l'emploi. Un nouvel accord-cadre entre l'État, l'OFII et les acteurs du service public de l'emploi a été préparé et sera décliné en 2021 dans les territoires.
- En troisième et dernier lieu, les orientations stratégiques 2020 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, adressées par le ministre de l'intérieur le 27 décembre 2019 aux préfets de région, ont été mises en œuvre dans la continuité des priorités définies en 2019 : renforcement de la gouvernance territoriale, amplification du partenariat avec les collectivités territoriales, accent mis sur l'accès à l'emploi et l'accompagnement global, poursuite du développement du dispositif conjoint avec l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et extension des dispositifs d'accompagnement global spécifiques aux réfugiés. Les moyens budgétaires alloués à la politique d'intégration, qui avaient quasiment doublé en 2019, ont été reconduits en 2020, permettant aux préfets de mettre en œuvre au plan local les actions d'accompagnement des primo-arrivants, prioritairement orientées vers l'emploi et de renforcer les partenariats avec les collectivités locales. Pour gagner en efficacité, la gouvernance territoriale de la politique d'intégration a été consolidée par la constitution de comités de pilotage régionaux et départementaux sous l'égide des préfets, garantissant une meilleure coordination des acteurs sur chaque territoire.

Le programme 104 soutient également le fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) qui assure le pilotage « métier » des 42 plateformes départementales et interdépartementales d'instruction des demandes d'accès à la nationalité.

Enfin, les crédits du programme 104 participent à la mise en œuvre du plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants (FTM) piloté par le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Cette participation se traduit, sur la base d'un appel à projets national, par une contribution au financement de surcoûts liés à la réalisation de travaux de rénovation de foyers et à leur transformation en résidences sociales, de l'ingénierie sociale d'accompagnement de résidents immigrés, notamment de résidents âgés, de l'équipement en mobilier et de versement de l'aide transitoire au logement.

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS

En 2020, plus de 33 000 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Dans ce contexte, les centres provisoires d'hébergement (CPH) qui prennent en charge des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) durant les premiers mois qui suivent l'obtention de leur statut, constituent un outil majeur pour héberger, accompagner et favoriser l'intégration des réfugiés les plus vulnérables. En 2020, la capacité du parc de CPH a été maintenue à hauteur de 8 710 places, après plusieurs années de créations de places supplémentaires.

En parallèle, plusieurs dispositifs sont déployés pour accompagner les réfugiés. En 2020, 33,6 M€ ont été consacrés à cet accompagnement. Ces moyens ont permis de poursuivre le déploiement des mesures de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentées lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Les dispositifs financés ont particulièrement concerné l'accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, notamment avec la mise en place de projets d'accompagnement global dans chaque région. Ils ont notamment été ciblés sur l'accompagnement professionnel des bénéficiaires, et tout particulièrement ceux de moins de 25 ans, dans le cadre du programme "hébergement, orientation et parcours vers l'emploi" (HOPE). Ce programme a permis à 850 d'entre eux de bénéficier, outre d'un hébergement, d'une formation professionnelle pendant huit mois. D'autres dispositifs ont permis de favoriser la prise en charge médico-psychologique et de renforcer le lien social avec la société civile grâce à l'accès à la culture et au sport.

Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR) a été chargé du pilotage et de la mise en œuvre de cette stratégie organisée autour de sept axes :

1. au titre du pilotage, la formation d'engagements des élus locaux en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié ;
2. un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation d'un contrat d'intégration républicaine ;
3. l'amélioration de la maîtrise de la langue française, de l'accès à la formation et à l'emploi ;
4. une garantie d'accès au logement par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le "pôle migrants" de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
5. l'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale ;
6. l'amélioration de l'accès aux droits des personnes réfugiées ;
7. le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre en 2018 et se sont poursuivies en 2019 et 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
INDICATEUR 1.1	Efficiences de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine)
INDICATEUR 1.2	Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR
OBJECTIF 2	Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR mission

1.1 – Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'atteinte du niveau A1	%	62	68,3	75	75	73,8	75
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%			80	75	90	80

Commentaires techniques

Source des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

- $\frac{[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ayant atteint en année N le niveau A1 à l'issue de la formation prescrite}) / (\text{Nombre de signataires de CIR ayant terminé en année N leur formation linguistique prescrite})] * 100}{}$

- $\frac{[(\text{Nombre de prestataires de formation linguistiques ayant obtenu 15/20 lors des audits soit des critères du cahier des charges respectés à 75 \%}) / (\text{Nombre total de prestataires de formation linguistiques audités})] * 100}{}$

Modalité d'interprétation :

L'indicateur « taux d'atteinte du niveau A1 » rend compte du pourcentage de personnes qui, ayant terminé leur formation, ont atteint ce niveau. L'interprétation du résultat doit être rapporté au poids des différents parcours linguistiques effectués, le taux d'atteinte du niveau A1 décroissant avec le nombre d'heures prescrites. 50,8 % des signataires de CIR à qui une formation linguistique a été prescrite ont été orientés vers les parcours les plus longs, de 400 à 600 heures.

L'indicateur « taux de conformité » pourrait évoluer en fonction du nombre de prestataires audités.

INDICATEUR

1.2 – Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR	%			75	53	46,7	75

Commentaires techniques

Source des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

$\frac{[(\text{Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi qui se sont inscrits lors de la durée du CIR à Pôle emploi ou à la mission locale}) / (\text{Nombre de signataires du CIR non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi ayant eu leur entretien de fin de CIR})] * 100}{}$

Compte tenu des données disponibles dans le système d'information de l'opérateur source de la donnée, la base de calcul est restreinte : ne sont comptabilisées que les personnes sans emploi lors de l'entretien initial d'accueil, ayant exprimé à cette occasion le souhait d'être orienté vers le service public de l'emploi et déclarant s'être effectivement inscrits auprès de l'opérateur du service public de l'emploi concerné lors de l'entretien de bilan de fin de CIR.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'atteinte du niveau A1 des bénéficiaires d'une formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR continue de progresser et se rapproche de l'objectif fixé pour 2020. Le doublement des heures de formation et les effets du nouveau format pédagogique ont un impact positif sur le taux d'atteinte de ce niveau. Ce taux varie en fonction des parcours prescrits : 41,3 % pour les parcours de 600h, 66,6 % pour les parcours de 400h, 77,7 % pour les parcours de 200h et 93,4 % pour ceux de 100h. Le taux de 73,8 % est une moyenne pondérée selon le poids respectifs de chaque parcours parmi les parcours terminés. La crise sanitaire a eu un impact sur le nombre de CIR signés et le nombre de prescriptions linguistiques et de parcours terminés ; les taux d'atteinte devront donc être confirmés au regard d'une exécution sur un nombre plus important de signataires. Il est difficile de déterminer dans quel sens la crise sanitaire a pu influencer sur le résultat : d'une part, la crise a rendu plus difficile le suivi des formations, d'où un possible effet à la baisse ; d'autre part, les étrangers disposant déjà d'un certain niveau de français ont, plus que les autres, poursuivi leur formation de manière dématérialisée, ce qui a pu faire évoluer les résultats à la hausse.

Le taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités est supérieur à l'objectif fixé. La crise sanitaire a réduit le nombre de ces contrôles (52).

L'indicateur relatif à l'efficacité de l'orientation vers le service public de l'emploi est en cours de fiabilisation. Le résultat est en deça de la prévision mais encourageant et montre que les travaux relatifs aux échanges de données automatisées entre l'OFII et Pôle emploi doivent se poursuivre afin d'améliorer l'effectivité de l'orientation vers cet opérateur et la pertinence de sa mesure.

OBJECTIF

2 – Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

INDICATEUR

2.1 – Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen d'instruction des décisions positives	jours	281	315	320	380	457	320
Délai moyen d'instruction des décisions négatives	jours	149	148	180	210	185	180

Commentaires techniques

Source des données :

Ministère de l'Intérieur – Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) – Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) – Logiciel PRENAT.

Mode de calcul :

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie de la manière suivante :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de demande de naturalisation selon l'issue du dossier traité.

Dénominateur : nombre total de dossiers traités selon l'issue positive ou négative de la demande.

Le départ officiel du délai est le dépôt du dossier en préfecture attesté par la délivrance d'un récépissé. Sa date limite est la date de décision défavorable du préfet ou favorable du ministre (décret).

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie à partir des délais de traitement de deux types de dossiers : les dossiers des demandeurs ayant plus de 10 ans de résidence qui doivent être traités dans les 12 mois, et les dossiers des demandeurs ayant moins de 10 ans de résidence qui sont à traiter dans les 18 mois (la première catégorie de dossiers représente 60 % du total des dossiers et la seconde 40 %).

Modalités d'interprétation :

Ces indicateurs rendent compte du niveau de performance de la chaîne de traitement des préfectures à l'administration centrale selon la nature de la décision rendue sur la demande de naturalisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le système d'information de gestion des naturalisations intitulé PRENAT permet d'évaluer la performance de cette procédure au travers d'indicateurs tels que le délai de traitement des dossiers de naturalisation.

S'agissant des décisions favorables, les prévisions 2020 (320 jours) avaient été actualisées au printemps 2020 (380 jours), pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire. Il s'avère que les mesures de confinement dans les différents services de la chaîne de traitement des dossiers (plateformes, administration centrale et service central d'état civil), la reprise progressive de leurs activités et la durée de la crise sanitaire ont dégradé ces délais de traitement administratif de manière plus importante que prévu initialement, avec un délai d'instruction de 457 jours.

Pour les décisions défavorables, le délai de 185 jours en 2020 est conforme à la prévision initiale. Ces décisions sont prises directement par les plateformes ce qui permet d'atteindre un délai de traitement inférieur à celui des décisions favorables dont la chaîne de traitement implique également l'administration centrale, le service central de l'État civil puis la publication du décret au journal officiel.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 471	255 439 568 191 432 067	266 668 133
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	500 000 953 229		52 715 001 52 033 625	53 215 001 52 986 854	63 357 544
14 – Accès à la nationalité française	985 274 908 135	60 263		985 274 968 399	985 274
15 – Accompagnement des réfugiés	2 281 046		113 575 821 136 200 668	113 575 821 138 481 714	185 860 908
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	-10 000	10 000	8 138 000 7 989 198	8 138 000 7 989 198	8 138 000
Total des AE prévues en LFI	245 924 842	0	185 428 822	431 353 664	525 009 859
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+22 699 772 (hors titre 2)		+22 699 772	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-43 665 964 (hors titre 2)		-43 665 964	
Total des AE ouvertes		410 387 472 (hors titre 2)		410 387 472	
Total des AE consommées	179 019 006	70 263	212 768 962	391 858 231	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 470	255 439 568 191 432 066	266 668 133
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	500 000 645 392		52 715 001 51 978 048	53 215 001 52 623 440	63 357 544
14 – Accès à la nationalité française	1 046 605 932 470	41 400		1 046 605 973 870	1 046 605
15 – Accompagnement des réfugiés	2 176 689		113 575 821 136 083 292	113 575 821 138 259 981	185 860 908
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		10 000	8 138 000 7 989 200	8 138 000 7 999 200	8 138 000
Total des CP prévus en LFI	245 986 173	0	185 428 822	431 414 995	525 071 190
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+22 699 772 (hors titre 2)		+22 699 772	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-49 717 924 (hors titre 2)		-49 717 924	
Total des CP ouverts		404 396 843 (hors titre 2)		404 396 843	
Total des CP consommés	178 641 147	51 400	212 596 010	391 288 557	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 505 207 194 643 163		13 500 000 19 857 563	252 005 207	260 820 484 214 500 726
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	2 772 459		49 132 981 49 843 688	49 132 981	64 107 664 52 616 147
14 – Accès à la nationalité française	985 975 1 006 746	31 754		985 975	985 975 1 038 500
15 – Accompagnement des réfugiés	584 741		97 948 651 110 051 294	97 948 651	108 050 752 110 636 034
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	10 000		8 538 000 8 111 103	8 538 000	8 538 000 8 121 103
Total des AE prévues en LFI	239 491 182	0	169 119 632	408 610 814	442 502 875
Total des AE consommées	199 017 109	31 754	187 863 648		386 912 511

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 505 207 194 643 163		13 500 000 19 857 563	252 005 207	260 820 484 214 500 726
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	2 241 417		49 132 981 49 843 293	49 132 981	64 107 664 52 084 709
14 – Accès à la nationalité française	1 039 853 977 335	31 755		1 039 853	1 039 853 1 009 091
15 – Accompagnement des réfugiés	574 745		97 948 651 110 051 271	97 948 651	108 050 752 110 626 015
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 538 000 8 111 100	8 538 000	8 538 000 8 111 100
Total des CP prévus en LFI	239 545 060	0	169 119 632	408 664 692	442 556 753
Total des CP consommés	198 436 660	31 755	187 863 227		386 331 642

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	199 017 109	245 924 842	179 019 006	198 436 660	245 986 173	178 641 147
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 996 151	1 485 274	3 700 050	3 415 701	1 546 605	3 322 191
Subventions pour charges de service public	195 020 959	244 439 568	175 318 956	195 020 959	244 439 568	175 318 956
Titre 5 – Dépenses d'investissement	31 754	0	70 263	31 755	0	51 400
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	31 754	0	60 263	31 755	0	41 400
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	10 000	0	0	10 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	187 863 648	185 428 822	212 768 962	187 863 227	185 428 822	212 596 010
Transferts aux ménages	9 189 086	11 100 000	5 370 747	9 189 086	11 100 000	5 370 747
Transferts aux entreprises	3 055 302	1 035 000	3 924 460	3 055 303	1 035 000	3 891 597
Transferts aux collectivités territoriales	6 725 562	6 265 000	7 913 139	6 725 560	6 265 000	7 884 913
Transferts aux autres collectivités	168 893 698	167 028 822	195 560 616	168 893 278	167 028 822	195 448 752
Total hors FdC et AdP		431 353 664			431 414 995	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-20 966 192			-27 018 152	
Total*	386 912 511	410 387 472	391 858 231	386 331 642	404 396 843	391 288 557

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	12 826 815	93 656 195	22 699 772	12 826 815	93 656 195	22 699 772
Total	12 826 815	93 656 195	22 699 772	12 826 815	93 656 195	22 699 772

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		3 000		3 000				
03/2020		1 500		1 500				
04/2020		1 500		1 500				
05/2020		1 500		1 500				
06/2020		22 661 121		22 661 121				
07/2020		663		663				
09/2020		1 187		1 187				
10/2020		14 354		14 354				
11/2020		7 207		7 207				
12/2020		7 740		7 740				
Total		22 699 772		22 699 772				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		48 429		248 558				
Total		48 429		248 558				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020				642 041				
Total				642 041				

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						100 000		100 000
Total						100 000		100 000

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						8 627 073		8 628 300
Total						8 627 073		8 628 300

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						34 987 320		41 880 223
Total						34 987 320		41 880 223

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		22 748 201		23 590 371		43 714 393		50 608 523

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		255 439 568 191 432 067	266 668 133 191 432 067		255 439 568 191 432 066	266 668 133 191 432 066
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière		53 215 001 52 986 854	63 357 544 52 986 854		53 215 001 52 623 440	63 357 544 52 623 440
14 – Accès à la nationalité française		985 274 968 399	985 274 968 399		1 046 605 973 870	1 046 605 973 870
15 – Accompagnement des réfugiés		113 575 821 138 481 714	185 860 908 138 481 714		113 575 821 138 259 981	185 860 908 138 259 981
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000 7 989 198	8 138 000 7 989 198		8 138 000 7 999 200	8 138 000 7 999 200
Total des crédits prévus en LFI *	0	431 353 664	431 353 664	0	431 414 995	431 414 995
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-20 966 192	-20 966 192		-27 018 152	-27 018 152
Total des crédits ouverts	0	410 387 472	410 387 472	0	404 396 843	404 396 843
Total des crédits consommés	0	391 858 231	391 858 231	0	391 288 557	391 288 557
Crédits ouverts - crédits consommés		+18 529 241	+18 529 241		+13 108 286	+13 108 286

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	437 504 585	437 504 585	0	437 565 916	437 565 916
Amendements	0	-6 150 921	-6 150 921	0	-6 150 921	-6 150 921
LFI	0	431 353 664	431 353 664	0	431 414 995	431 414 995

Les crédits prévus au PLF 2020 ont été minorés de 5,75 M€ par un amendement gouvernemental visant à gager par des économies complémentaires des dépenses nouvelles.

Ils ont également été minorés par un amendement parlementaire organisant le transfert de 0,40 M€ de l'action n° 16 « Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » du programme 104 vers l'action n° 3 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 pour le déploiement de psychologues dans les centres de rétention administrative.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2020 par les mouvements suivants :

- une ouverture de crédits, dans le cadre des arrêtés de report de l'exercice 2019 en date des 29 janvier et 11 mars 2020 à hauteur de 0,05 M€ en AE et 0,25 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés en 2019 (crédits européens rattachés) et 0,64 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (FAMI et indus FEI) par arrêtés en gestion à hauteur de 22,7 M€ en AE et en CP ;
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2020-1015 du 7 août 2020 de 0,1 M€ en AE et en CP correspondant à la contribution du ministère de l'Intérieur au financement de la Fondation du camp des Milles ;
- une annulation de crédits par décret de virement n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 de 0,26 M€ en AE et en CP au titre de la compensation budgétaire entre programmes du ministère de l'intérieur concernant les achats de matériels liés à la crise sanitaire ;
- par décret de virement n° 2020-1449 du 24 novembre 2020, 8,6 M€ en AE et en CP ont été annulés compte tenu des tensions en trésorerie sur l'action 2 du programme 303 ;
- dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020, 35 M€ en AE et 41,9 M€ en CP ont été annulés pour couvrir des ouvertures de même montant sur le programme 303 dans une logique d'auto-assurance au sein de la mission, soit la totalité de la réserve de précaution ainsi que des moindres dépenses, notamment sur l'OFII, liées aux effets de la crise sanitaire.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 104 a bénéficié des ressources des fonds européens (FAMI) au titre de dépenses d'intervention en faveur de l'accueil des étrangers primo arrivants, des actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière, de l'accompagnement des réfugiés et des actions de réinstallations.

La direction générale des étrangers en France a été désignée, le 24 juillet 2015, autorité responsable de ce fonds.

Le FAMI contribue à la gestion des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile ainsi qu'en matière d'immigration.

En 2020, le programme 104 a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens) pour un montant de 22,75 M€ en AE et 22,95 M€ en CP, de reports de fonds de concours de 2019 sur 2020 d'un montant de 0,05 M€ en AE et 0,25 M€ en CP.

Par ailleurs, l'interruption du délai de paiement en 2019 suite aux désaccords intervenus entre la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et la DGEF en tant qu'autorité responsable de la gestion des fonds européens FAMI et FSI, a limité la trésorerie disponible en 2020 ce qui a nécessité de prioriser les paiements des bénéficiaires de ces fonds. Les paiements dus aux associations et plus globalement aux bénéficiaires privés ont été effectués en priorité.

La CICC a décidé des corrections d'un montant de 48,4 M€, sur une demande de paiement de 152,5 M€, ce qui vient minorer d'autant les recettes pouvant être perçues par la France sous forme de fonds de concours.

Afin d'assurer les paiements dus malgré cette minoration des ressources, tout en optimisant la demande de remboursement 2020 auprès de la Commission européenne (laquelle dépend du montant des paiements effectués au 15 octobre de l'année) et en limitant les risques de dégagement d'office, il a été nécessaire de mobiliser les crédits budgétaires de la mission « IAI » à hauteur de 38,9 M€, dont 20,7 M€ en AE et 20,4 M€ en CP sur le programme 104.

Les mesures adoptées par la DGEF pour prévenir la répétition de cette situation sont de plusieurs ordres, notamment : la réorganisation interne et le renforcement des moyens humains du bureau de la gestion mutualisée des fonds européens, la mise à jour du descriptif de système de gestion et de contrôle, le renforcement du contrôle interne. L'autorité d'audit a pour sa part diligencé un audit système dont les conclusions devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2021.

Le programme 104 a exécuté 43,5 M€ en AE et 43,3 M€ en CP au titre des fonds européens pour le FAMI. Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « Fonds de concours » même si une partie des dépenses a en réalité été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	24 434 229	24 434 229	0	24 437 295	24 437 295
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	24 434 229	24 434 229	0	24 437 295	24 437 295

La mise en réserve initiale, qui s'est élevée à 24,43 M€ en AE et 24,44 M€ en CP, a été intégralement annulée.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 410 387 472	CP ouverts en 2020 * (P1) 404 396 843
AE engagées en 2020 (E2) 391 858 231	CP consommés en 2020 (P2) 391 288 557
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 702 066
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 18 529 241	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 390 586 491

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 264 674				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 264 674	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 702 066	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 562 608
AE engagées en 2020 (E2) 391 858 231	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 390 586 491	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 271 741
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 834 349
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 931 411
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 902 938

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2020 s'élève à 1,8 M€. Il correspond à des dépenses de marchés publics de formations linguistiques passés au niveau national et en Île-de-France, à des conventions pluriannuelles d'objectifs pour le versement de subventions conclues à partir de 2017, pour une période de 2 ou 3 ans, au sein de l'action 12 - accompagnement des étrangers en situation régulière et à des marchés pluriannuels énergie-fluide de la SDANF.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – Accueil des étrangers primo arrivants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		266 668 133 191 432 067	266 668 133 191 432 067		266 668 133 191 432 066	266 668 133 191 432 066

L'action 11 contribue au financement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 255,44 M€ dont 244,44 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et 11,00 M€ de crédits d'intervention.

A la suite de différents mouvements intervenus en gestion et à l'évaluation des besoins effectifs de l'office, les crédits versés à l'OFII en 2020 sur cette action se sont élevés à 174,87 M€ de SCSP et 5,28 M€ de crédits d'intervention.

L'écart entre la LFI et l'exécution sur l'action 11 résulte de plusieurs mesures :

- une mise en réserve de 14,66 M€ ;
- une participation du programme 104 au schéma de fin de gestion du programme 303, à hauteur de 25,82 M€ en CP ;
- un virement de 0,26 M€ au titre des opérations de compensation entre programmes du ministère de l'intérieur s'agissant des acquisitions de matériel liés à la crise sanitaire ;
- 20,38 M€ ont permis de rembourser la dette européenne dans le cadre des corrections financières décidées par la CICC dont 8,00 M€ de FAMI au profit de l'OFII ;
- 11,70 M€ demandés en reports de crédits ;
- 1,37 M€ au titre du financement des surcoûts COVID du P 104 en régions
- 1,04 M€ ont permis de soutenir des besoins complémentaires de fin de gestion des actions 14 et 15.

En outre, 11,26 M€ de fonds européens au titre du FAMI ont été rattachés à cette action et versés à l'OFII.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	244 439 568	174 886 596	244 439 568	174 886 596
Subventions pour charges de service public	244 439 568	174 886 596	244 439 568	174 886 596
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 228 565	16 545 471	22 228 565	16 545 470
Transferts aux ménages	11 000 000	5 280 000	11 000 000	5 280 000
Transferts aux autres collectivités	11 228 565	11 265 471	11 228 565	11 265 470
Total	266 668 133	191 432 067	266 668 133	191 432 066

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**LFI 2020 : 244,44 M€ en AE et CP****Exécution 2020 174,89 M€ en AE et CP**

Les crédits de fonctionnement de cette action constituent la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 104 versée à l'OFII. L'Office s'est vu verser 174,9 M€ sur les 244,4 M€ prévus en LFI.

La modulation à la baisse des crédits versés, correspondant aux besoins de l'opérateur, résulte principalement de l'impact de la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement, sur les activités d'intégration de l'OFII et plus particulièrement les formations civique et linguistique.

Les résultats atteints en 2020 sont détaillés dans le volet "Opérateur".

DÉPENSE D'INTERVENTION**LFI 2020 : 11,00 M€ en AE et CP****Exécution 2020 : 5,28 M€ en AE et CP**

Les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions de la LFI.

La mise en réserve appliquée pour un montant de 0,4 M€ et la dynamique baissière des aides au retour volontaire (ARV) expliquent cette moindre exécution.

Les ARV ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Ainsi 4 519 aides au retour volontaire et 1 289 aides à la réinsertion ont été distribuées en 2020, contre un objectif de 8 000 et 1 000 inscrit au budget initial de l'établissement.

ACTION**12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière		63 357 544	63 357 544		63 357 544	63 357 544
		52 986 854	52 986 854		52 623 440	52 623 440

LFI 2020: 53,21 M€ en AE et 53,21 M€ en CP

Prévision de rattachement de Fonds de concours : 10,14 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 46,48 M€ en AE et 46,12 M€ en CP

Exécution FDC : 6,49 M€ en AE et CP

Les crédits de l'action 12 permettent le financement d'actions d'accompagnement complémentaires (sociales, professionnelles, linguistiques) facilitant, au-delà du CIR, la poursuite du parcours d'intégration républicaine durant les cinq années suivant l'obtention d'un titre de séjour délivré à l'étranger venant d'un pays hors de l'Union européenne. Ces actions s'inscrivent dans les priorités d'action de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants. Elles sont déployées principalement au niveau local, par le biais d'appels à projets régionaux ou départementaux lancés par les services déconcentrés (SGAR, DRJSCS, DDCS) et au niveau national ou interrégional via un appel à projets national et assurées essentiellement par le réseau associatif.

L'écart entre la prévision et l'exécution sur les crédits nationaux s'explique par l'annulation de la mise en réserve (3,19 M€) , un transfert de 0,1 M€ vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour le financement de la fondation du Camp des Mille et un redéploiement des crédits vers les actions 15 « accompagnement des réfugiés » et 16 « accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » lié à une moindre dépense sur les formations linguistiques de niveau A2/B1 impactées par la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, sur les projets de partenariat avec les collectivités territoriales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	953 229	500 000	645 392
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	735 011	500 000	427 174
Subventions pour charges de service public		218 218		218 218
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 857 544	52 033 625	62 857 544	51 978 048
Transferts aux entreprises	1 035 000	1 108 763	1 035 000	1 081 013
Transferts aux collectivités territoriales	6 265 000	5 981 895	6 265 000	5 953 669
Transferts aux autres collectivités	55 557 544	44 942 967	55 557 544	44 943 366
Total	63 357 544	52 986 854	63 357 544	52 623 440

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LFI 2020 : 0,50 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 0,95 M€ en AE et 0,64 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement ont financé des prestations de professionnalisation des organismes de formation linguistique chargés de mettre un œuvre les prestations du CIR, des outils numériques et de diffusion d'informations.

L'évaluation des mesures mises en œuvre à la suite du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 en matière de formation linguistique et civique est en cours. Les résultats de cette évaluation sont attendus en juin 2021.

Par ailleurs, pour permettre une meilleure information des étrangers lors de la crise sanitaire, des outils de communication ont été traduits dans les principales langues des pays d'origine des primo-arrivants.

La dépense de 0,21 M€ imputée au titre d'une subvention de charges de service public correspond au financement de projets portés par l'AFPA en région Hauts-de-France.

DÉPENSES D'INTERVENTION

LFI 2020 : 62,86 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 52,03 M€ en AE et 51,98 M€ en CP

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve annulée (3,16 M€), un transfert vers le programme 129 (0,1 M€), un rattachement de fonds de concours inférieur aux prévisions (3,64 M€), une moindre dépense de la formation linguistique de niveau A2/B1 (2,99 M€) et un montant de dépenses de fonctionnement supérieur (+0,45 M€) aux prévisions 2020. Les crédits non consommés ont été redéployés au profit des actions 14 et 15, pour le financement de dispositifs d'hébergement des réfugiés en Île-de-France notamment, et de l'action 16 pour des actions d'accompagnement renforcé des résidents des foyers pour travailleurs migrants dans le cadre de la crise sanitaire.

81 % des dépenses d'intervention sur les crédits nationaux ont été exécutées au niveau local, soit près de 37 M€, dans le cadre des priorités d'action transmises aux préfets par l'instruction du 27 décembre 2019. Les actions ont été déclinées de la manière suivante :

- 54 % pour les actions d'accompagnement global et vers l'emploi ;
- 37 % pour les actions d'apprentissage linguistique
- 1,64 M€ pour le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », opération organisée et financée conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale.

Le partenariat avec les collectivités locales s'est amplifié avec une augmentation de 30 % des crédits consommés à ce titre par rapport à l'année 2019.

Les dépenses d'intervention au titre du fonds asile, migrations et intégration (FAMI) se sont élevées à 6,49 M€ au lieu de 10,14 M€ initialement prévues. 92 % de ces dépenses ont concerné des actions d'accompagnement des étrangers et 8 % ont été consacrés à la mobilisation des acteurs. Deux projets d'accompagnement des mineurs non accompagnés portés par la ville de Paris et le conseil départemental des Yvelines ont par exemple été financés pour un montant total de 2,2 M€.

ACTION

14 – Accès à la nationalité française

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Accès à la nationalité française		985 274	985 274		1 046 605	1 046 605
		968 399	968 399		973 870	973 870

Ces crédits ont financé les dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française située à Rezé en Loire Atlantique.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par l'application d'un taux de mise en réserve de 5 %. Cette action a bénéficié d'un abondement de 0,07 M€ en AE et de 0,05 M€ en CP pour faire face à des dépenses d'action sociale et de maintenance informatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	985 274	908 135	1 046 605	932 470
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	985 274	908 135	1 046 605	932 470
Titre 5 : Dépenses d'investissement		60 263		41 400
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		60 263		41 400
Total	985 274	968 399	1 046 605	973 870

Les dépenses d'investissement ont notamment permis le remplacement du véhicule de service ainsi que des travaux de climatisation du bâtiment et ont fait l'objet d'un paiement partiel sur 2020 de 0,03 M€ au titre d'une avance sur la commande de véhicule et de 0,01 M€ au titre des travaux de climatisation.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION**15 – Accompagnement des réfugiés**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
15 – Accompagnement des réfugiés		185 860 908 138 481 714	185 860 908 138 481 714		185 860 908 138 259 981	185 860 908 138 259 981

L'exécution de l'action 15 « Accompagnement des réfugiés » au 31 décembre 2020 s'élève à 112,82 M€ en AE et à 112,69 M€ en CP (hors fonds européens), soit 100 % des crédits ouverts en AE et 99,9 % en CP. Avec les fonds européens, l'exécution s'élève à 138,48 M€ en AE et à 138,26 M€ en CP.

La LFI 2020 (113,58 M€ en AE et en CP – hors fonds européens) a été complétée par un redéploiement de 4,9 M€ en provenance de l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » (OFII) et de l'action 12 « Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière ». La réserve de précaution de l'action 15 (5,7 M€ en AE et CP) a été annulée en fin de gestion. Au 31 décembre 2020, les crédits ouverts (hors fonds européens) s'élevaient à 112,8 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 281 046		2 176 689
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 066 904		1 962 547
Subventions pour charges de service public		214 142		214 142
Titre 6 : Dépenses d'intervention	185 860 908	136 200 668	185 860 908	136 083 292
Transferts aux ménages	100 000	90 747	100 000	90 747
Transferts aux entreprises		2 775 697		2 770 584
Transferts aux collectivités territoriales		1 931 244		1 931 244
Transferts aux autres collectivités	185 760 908	131 402 980	185 760 908	131 290 716
Total	185 860 908	138 481 714	185 860 908	138 259 981

1 – Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)**LFI 2020 : 81,92 M€ en AE et CP****Exécution 2020 : 79,07 M€ en AE et CP**

L'exécution au 31 décembre 2020 s'élève à 79,07 M€ en AE et CP. Elle correspond au financement de 8 710 places de CPH, dont 66 places spécialisées pour protéger des femmes particulièrement vulnérables, victimes de violence ou de la traite des êtres humains (en Île-de-France et en Nouvelle-Aquitaine).

Ces places ont été financées à un coût journalier moyen de 25 € (avec un complément journalier de 13 € par place pour les places spécialisées).

2 – Les actions d'accompagnement en faveur des réfugiés

LFI 2020 : 31,65 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 33,75 M€ en AE et 33,62 M€ en CP

L'exécution 2020 s'élève à 33,75 M€ en AE et 33,62 CP.

Elle correspond au financement des mesures en faveur de l'intégration des réfugiés prévues par la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, qui est pilotée par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) et la direction de l'asile (DA).

Ces dispositifs sont les suivants :

- la mise en œuvre de programmes d'intégration des réfugiés dans le cadre d'appels à projets locaux (6 M€) et d'un appel à projets national (0,8 M€) ;
- des dispositifs d'accompagnement global des réfugiés proposant des hébergements et des parcours d'accès renforcé à l'emploi du type ACCELAIR (3,7 M€) ;
- un dispositif d'accompagnement des réfugiés vers le logement pérenne mis en œuvre par le GIP-HIS (3,1 M€), ainsi qu'une plateforme nationale pour le logement des réfugiés (0,2 M€). Cette plateforme permet de coordonner l'appariement des besoins de logements exprimés par des réfugiés hébergés dans des territoires tendus et des offres de logement identifiées dans les territoires ;
- le programme HOPE « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » piloté par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA 2,2 M€) ;
- le dispositif RELOREF de France terre d'asile pour le logement des réfugiés (0,2 M€) ;
- un dispositif d'hébergement et d'accompagnement transitoire de 20 places dans le département de Mayotte à destination des réfugiés et des protégés subsidiaires (0,5 M€) ;
- des centres d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés hors CPH en Île-de-France pour des bénéficiaires de la protection internationale (DPHRS, CAIR, DAHAR pilotés par France terre d'asile, France fraternités et Aurore) (8,3 M€) ;
- la spécialisation d'un centre d'hébergement de 30 places dans la prise en charge d'un public de réfugiés LGBT dans le Maine-et-Loire (association le Refuge) (0,3 M€) ;
- une contribution au dispositif d'hébergement citoyen de la DIHAL (0,1 M€) ;
- l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnels médicaux qui se sont mobilisés auprès des populations civiles victimes des violences du conflit syrien (0,4 M€) ;
- un audit d'évaluation des parcours d'insertion professionnelle des réfugiés (0,6 M€).

Ces crédits ont également permis de financer des dispositifs spécifiques tels que :

- le versement d'allocations forfaitaires à des personnes marocaines et tunisiennes qui se sont réfugiées en France au moment de l'accès à l'indépendance de leur pays (0,1 M€) ;
- le versement de bourses à des réfugiés en reprise d'étude (association Entraide universitaire française) (0,2 M€) ;
- la prise en charge médico-psychologique de réfugiés victimes de violence et de torture (association Parcours d'exil) (0,1 M€) ;
- des actions mises en œuvre par la DIAIR (programme national de service civique Volont'R, partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre de contrats territoriaux, etc.) (5,4 M€) ;
- le remboursement de primes et surcoûts Covid dans les CPH et les dispositifs d'hébergement des réfugiés en Île-de-France ainsi qu'à Mayotte (1,4 M€). Les surcoûts ainsi que les primes remboursés ont fait l'objet d'un cadrage de la direction de l'asile en lien avec les règles de prise en charge de la DGCS indiquées dans une circulaire du 24 juillet 2020.

3 – Fonds de concours

Prévision de rattachement : 72,3 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 25,66 M€ en AE et 25,57 M€ en CP

En 2020, l'exécution correspond à :

- 20,9 M€ en AE et 20,8 M€ en CP au titre du FAMI « Réinstallation ». Ces crédits ont financé les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnes réinstallées dans le cadre des programmes européens de réinstallation ;
- 3,3 M€ en AE et en CP pour le financement de dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes réinstallées dans le cadre du programme de réinstallation en gestion déconcentrée aux régions ;
- 1,4 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » pour des actions d'accompagnement global de bénéficiaires d'une protection internationale, mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets permanent du FAMI.

ACTION

16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000	8 138 000		8 138 000	8 138 000
		7 989 198	7 989 198		7 999 200	7 999 200

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve de 5 % des crédits LFI et un abondement de 0,25 M€ en AE et CP depuis l'action 12 en fin de gestion pour soutenir un accompagnement adapté pendant la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-10 000		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-10 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		10 000		10 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		10 000		10 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 138 000	7 989 198	8 138 000	7 989 200
Transferts aux entreprises		40 000		40 000
Transferts aux autres collectivités	8 138 000	7 949 198	8 138 000	7 949 200
Total	8 138 000	7 989 198	8 138 000	7 999 200

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Exécution 2020 : 0,01 M€

La dépense d'investissement en AE et CP correspond au paiement d'un engagement 2019 initialement imputé comme dépense de fonctionnement pour une évolution de la base de données permettant le suivi du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM).

DÉPENSES D'INTERVENTION

LFI 2020 : 8,14 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 7,99 M€ en AE et en CP

Concernant les dépenses d'intervention, les crédits ont permis de soutenir les actions proposées par 23 organismes dont les 3 principaux gestionnaires de FTM (ADOMA, COALLIA, ADEF). Près de 59 % des crédits ont permis de financer une partie des surcoûts supportés par les gestionnaires pendant la transformation du bâti en résidences sociales et 33 % sont consacrés à l'accompagnement des résidents.

La crise sanitaire a contribué à mettre en lumière l'importance que revêt une accélération des opérations de transformation afin d'offrir une meilleure protection aux résidents.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	220 521 759	220 521 759	263 540 568	263 540 568	196 032 067	196 032 066
Subventions pour charges de service public	194 643 163	194 643 163	244 440 568	244 440 568	174 886 596	174 886 596
Transferts	25 878 596	25 878 596	19 100 000	19 100 000	21 145 471	21 145 470
Universités et assimilés (P150)	137 933	137 933			108 179	108 179
Transferts	137 933	137 933			108 179	108 179
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	10 000	10 000			12 000	12 000
Transferts	10 000	10 000			12 000	12 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	5 892 941	5 892 941			2 687 885	2 687 885
Subventions pour charges de service public	288 665	288 665			432 360	432 360
Transferts	5 604 276	5 604 276			2 255 525	2 255 525
Total	226 562 633	226 562 633	263 540 568	263 540 568	198 840 131	198 840 130
Total des subventions pour charges de service public	194 931 828	194 931 828	244 440 568	244 440 568	175 318 956	175 318 956
Total des transferts	31 630 805	31 630 805	19 100 000	19 100 000	23 521 175	23 521 174

En 2020, le programme 104 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFII qui a bénéficié de 196,03 M€ dont 174,89 M€ de subvention pour charges de service public et 5,28 M€ de crédits d'intervention au titre de l'action 11 ainsi, 4,60 M€ au titre des marchés A2/B1 de l'action 12 et 11,27 M€ au titre du FAMI ;
- l'AFPA qui a bénéficié de 2,69 M€ dont 2,26 M€ au titre du programme HOPE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	0 0 0	1 134 1 168 1 144	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	1 134 1 168 1 144	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 168	1 144

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-11	-11

Le schéma d'emplois de l'OFII inscrit en LFI 2020 était de - 11 ETP.

Cette diminution est liée aux économies réalisées dans le cadre de la dématérialisation du visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

Le plafond d'emplois a ainsi été porté à 1 168 ETPT contre 1 179 ETPT en LFI 2019.

L'opérateur a exécuté ce plafond d'emplois à hauteur de 1 143,70 ETPT soit + 9,16 ETPT par rapport au 31 décembre 2019 (1 134,54 ETPT).

La sous exécution du plafond d'emplois en 2020 illustre les difficultés rencontrées pour le recrutement et le remplacement des agents à la date effective des départs.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	800 000	899 820
Total	800 000	899 820

OPÉRATEURS

OFII - OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'établissement intervient sur la totalité du champ des politiques menées par le ministère de l'intérieur concernant l'intégration, l'immigration (immigration familiale, professionnelle, retour volontaire dans le pays d'origine) et la politique de l'asile.

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur l'exécution 2020, entraînant une diminution des activités et notamment une baisse de la dynamique des actions pour le retour. En revanche, les guichets uniques pour demandeurs d'asile sont demeurés ouverts, et l'orientation des demandeurs d'asile dans les centres d'hébergement a été maintenue. L'intégration et l'accueil des signataires du CIR, comme leur orientation vers les formations civiques et linguistiques, ont été adaptées aux mesures sanitaires imposées, par la mise en œuvre rapide de formations à distance (FAD) en parallèle des mesures barrières et de l'application des règles de distanciation sociale.

1 – Accueil et intégration

L'OFII est chargé du dispositif d'accueil des publics migrants primo-arrivants venant s'installer durablement en France auxquels est proposé le contrat d'intégration républicaine (CIR). À ce titre, il assure l'organisation et le financement des prestations de formation proposées gratuitement au nouvel arrivant. L'OFII assure également les formations linguistiques destinées à l'ensemble des personnes immigrées durant les cinq premières années suivant leur arrivée sur le territoire français.

La prévision initiale était de 106 000 CIR signés pour 2020. Le nombre de CIR signés constitue l'un des indicateur clef de l'OFII.

Compte tenu du contexte sanitaire et de son impact sur les actions de l'OFII, plus particulièrement lors du premier confinement, le nombre de CIR effectivement signés en 2020 s'établit à 78 764 (en diminution de 26,7 % par rapport à 2019 avec 107 559 CIR).

Les politiques d'accueil et d'intégration constituent, en volume de dépenses, la première mission de l'établissement, hors fonctions supports, soit en 2020 une dépense à hauteur de 76,19 M€ en CP et 76,84 M€ d'AE (pour respectivement 118,97 M€ et 133,59 M€ inscrits au BI 2020)

Il convient de noter la mise en place lors du premier confinement et dès le mois de mars 2020 des formations à distance, pour tenir compte des contraintes sanitaires, pour environ 4,5 M€ en CP.

2 – Premier accueil des demandeurs d'asile

L'OFII a également en charge la mission de premier accueil des demandeurs d'asile et le pilotage du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA). En amont des prises en charge en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), l'OFII pilote un réseau de structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ce réseau est composé de 34 plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dont la gestion est assurée contractuellement par des prestataires dans le cadre de marchés publics pluriannuels. Un nouveau marché est mis en œuvre depuis 2019 et pour une durée de 3 ans. L'implantation des plateformes est articulée à la cartographie de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile.

En raison du caractère forfaitaire du marché, l'exécution 2020 de la dépense est proche de la prévision avec 38,02 M€ en CP pour 39,50 M€ inscrits au BI.

L'exécution des dépenses de fonctionnement directement associées à la dépense d'asile est en diminution en 2020 : 2,04 M€ contre 6 M€ inscrits au BI (transports des demandeurs d'asile et acheminement vers les centre d'hébergement d'urgence).

3 – Aides au retour et à la réinsertion

L'OFII intervient dans la mise en œuvre d'actions d'aide au retour volontaire et d'aide à la réinsertion des personnes immigrées dans leur pays d'origine, avec notamment le versement d'aides financières. Les dispositifs d'aide à la réinsertion couvrent une trentaine de pays.

La cible initiale 2020 de 7 500 retours volontaire a été ramenée à 4 519 retours effectifs. L'exécution 2020 est marquée par une diminution des dépenses d'intervention à 7,46 M€ contre 13,19 M€ CP inscrits au BI 2020.

Parallèlement, la dépense de transport associée au dispositif retour et relevant de l'enveloppe de fonctionnement, diminue pour s'établir à 1,94 M€ contre 3,00 M€ inscrits au BI 2020.

4 – Autres dépenses de soutien

Les dépenses participant de la prise en compte de l'état de santé des migrants sont demeurées stables à 6,17 M€ en 2020 pour 7,71 M€ inscrits au BI.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant est en forte baisse à 21,7 M€ contre 25,9 M€ inscrits au BI. Cette moindre consommation se constate notamment au travers de la consommation sur les frais postaux, les frais de missions et le transport des agents.

L'exécution des dépenses de personnel s'établit à hauteur de 67,41 M€ (70,94 M€ en BI 2020).

5 – Les dépenses d'investissement

Ces dépenses ont été exécutées pour 11,79 M€ en CP et 12,42 M€ en AE, contre 16,39 M€ CP et 18,63 M€ AE inscrits au BI.

Ces dépenses traduisent la nécessité de soutenir l'évolution des applications à fort enjeux métiers. Elles prennent également en compte les choix résultant du nouveau schéma directeur des systèmes d'information visant à réduire significativement les coûts de maintenance. Le niveau d'équipement a permis d'armer rapidement la structure dès la phase de confinement, aussi bien en systèmes de visioconférence qu'en matériel nomade.

6 – Pilotage stratégique de l'opérateur

L'exercice de la tutelle de l'OFII est assuré par la direction générale des étrangers en France.

Outre la tenue de pré-CA et CA, organisés 3 fois par an et en tant que de besoin, les orientations et missions de l'OFII sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance (COP). Ce COP permet de suivre de manière régulière l'ensemble des activités dévolues à l'établissement. Les indicateurs de performance, recentrés sur les leviers d'action maîtrisés par l'OFII, sont transmis à la tutelle et donnent lieu à des échanges réguliers entre la DGEF et l'OFII. D'autres réunions permettent de conforter les relations entre l'opérateur et sa tutelle.

Par ailleurs, au niveau du RFFIM, le club des tutelles et des opérateurs du ministère de l'intérieur permet à l'OFII de présenter ses avancées et résultats, notamment dans les domaines budgétaire et immobilier.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OPÉRATEURS

De plus le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024 de l'OFII a été adopté lors du CA du 26 novembre 2020.

Enfin, une démarche d'audit et de contrôle interne (financier, métier) est mise en place avec une gouvernance propre associant les directions de tutelle et le CBCM.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	495 008	495 008	447 991	447 991	499 985	499 985
Subventions pour charges de service public	6 221	6 221	4 102	4 102	124 100	83 500
Transferts	488 787	488 787	443 889	443 889	375 885	416 485
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	220 522	220 522	263 541	263 541	196 032	196 032
Subventions pour charges de service public	194 643	194 643	244 441	244 441	174 887	174 887
Transferts	25 879	25 879	19 100	19 100	21 145	21 145
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 500	3 250				
Dotations en fonds propres	3 248	2 095				
Transferts	2 252	1 155				
Total	721 030	718 780	711 532	711 532	696 017	696 017

L'OFII a bénéficié des financements suivants.

196,03 M€ via le programme 104, répartis de la façon suivante :

- 180,17 M€ de crédits en provenance de l'action 11 du programme 104. Ce montant comprend 174,88 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et de 5,28 M€ de transfert destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion ;
- 4,60 M€ versés par l'action 12 du programme 104 au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique ;
- 11,27 M€ de fonds européens, notamment à travers les fonds FAMI via le programme 104.

499,99 M€ via le programme 303 répartis de la façon suivante :

- 481,54 M€ au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont 6,02 M€ versés au titre des frais de gestion ;
- 18,13 M€ de fonds européens FAMI ;
- 0,31 M€ au titre des transports des demandeurs d'asile.

L'incohérence relative à la ventilation de la SCSP et des transferts s'agissant du P303 s'explique par une erreur d'imputation initiale dans Chorus.

Les 475,52 M€ versés au titre de l'ADA ne sont pas retracés dans les recettes et produits du compte financier dans la mesure où il s'agit d'un dispositif non budgétaire géré en compte de tiers.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	70 941	62 250	Subventions de l'État	259 962	190 791
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>5 350</i>	<i>4 818</i>	– subventions pour charges de service public	235 543	174 887
			– crédits d'intervention(transfert)	24 420	15 904
Fonctionnement autre que les charges de personnel	195 812	160 005	Fiscalité affectée	800	900
Intervention (le cas échéant)	13 189	7 560	Autres subventions	32 271	29 402
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 563	11 314	Revenus d'activité et autres produits	3 296	5 484
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 563</i>	<i>11 314</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 492</i>	<i>3 892</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	279 942	229 814	Total des produits	296 329	226 577
Résultat : bénéfice	16 387		Résultat : perte		3 238
Total : équilibre du CR	296 329	229 814	Total : équilibre du CR	296 329	229 814

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	27 458	4 184
Investissements	16 387	10 198	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3 743
Remboursement des dettes financières		294	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	16 387	10 491	Total des ressources	27 458	7 927
Augmentation du fonds de roulement	11 071		Diminution du fonds de roulement		2 565

* Voté

Les financements effectivement perçus par l'OFII en 2020 en provenance de crédits nationaux se sont élevés à 190,79 M€ dont notamment :

- au titre de l'action 11 du programme 104 : 174,89 M€ de subvention pour charges de services public et 5,28 M€ destinés à couvrir les aides au retour et à la réinsertion ;
- au titre de l'action 12 du programme 104 : 4,60 M€ de financement pour les marchés A2/B1 ;
- au titre de l'action 2 du programme 303 : 6,02 M€ de frais de gestion ADA.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	70 941	70 941	67 407	67 407
Fonctionnement	182 646	195 812	127 738	142 168
Intervention	11 089	13 189	8 331	7 460
Investissement	18 626	16 387	12 416	11 793
Total des dépenses AE (A) CP (B)	283 302	296 329	215 891	228 828
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	294 579	221 960
Subvention pour charges de service public	235 543	174 887
Autres financements de l'État	22 670	15 904
Fiscalité affectée	800	750
Autres financements publics	32 271	29 398
Recettes propres	3 296	1 022
Recettes fléchées	1 750	0
Financements de l'État fléchés	1 750	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	296 329	221 960
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	6 868

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 - Accueil et intégration	0	133 589	118 978	0	0	0	0	133 589	118 978
	0	76 841	76 194	0	0	0	0	76 841	76 194
2 - Premier accueil des demandeurs d'asile	0	12 202	39 502	0	0	0	0	12 202	39 502
	0	17 428	38 018	0	0	0	0	17 428	38 018
3 - Retour et réinsertion	0	153	172	11 089	13 189	0	0	11 242	13 360
	0	46	49	8 331	7 460	0	0	8 376	7 510
4 - Actions transverses	6 213	11 200	11 200	0	0	0	0	17 413	17 413
	5 136	7 087	6 210	0	0	0	0	12 223	11 346
5 - Soutien	64 728	25 501	25 960	0	0	18 626	16 387	108 856	107 075
	62 270	26 337	21 697	0	0	12 416	11 793	101 023	95 760
Total	70 941	182 646	195 812	11 089	13 189	18 626	16 387	283 302	296 329
	67 407	127 738	142 168	8 331	7 460	12 416	11 793	215 891	228 828

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	6 868
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	482 670	533 657
Autres décaissements non budgétaires	0	3 237
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	482 670	543 765
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 707	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	4 452	0
Total des besoins	484 377	543 765

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	64
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	484 377	531 040
Autres encaissements non budgétaires	0	3 556
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	484 377	534 660
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	9 105
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 745	1 807
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	7 298
Total des financements	484 377	543 765

* Voté

L'exécution budgétaire 2020 s'établit à 215,89 M€ en AE (contre 313,46 M€ au compte financier 2019, soit - 31,12 %) et 228,83 M€ en CP (contre 228,55 M€ au compte financier 2019 soit + 0,12 %). Elle est inférieure de 36,32 M€ en AE et de 40,83 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial.

Cette évolution résulte d'une diminution importante des dépenses de fonctionnement et plus spécifiquement des dépenses d'intégration, fortement impactées par la crise sanitaire avec l'arrêt quasi total des formations lors du premier confinement et une reprise progressive jusqu'au mois de septembre. Ce contexte particulier a largement minoré les dépenses de l'opérateur, et ce, malgré une réactivité des équipes qui ont, dès la fin du mois de mars, mis en place des formations à distance.

Ainsi, 78 764 CIR ont été signés en 2020 contre 107 559 en 2019, soit une baisse de 26,7 % par rapport à 2019.

Les aides au retour volontaire sont également en forte diminution en 2020 avec un peu plus de 4 500 aides versées contre 8 660 en 2019 soit une baisse 47,8 %, compte-tenu des restrictions imposées aux frontières.

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux crédits d'interventions versés à l'OFII par le programme 303 au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 134	1 168	1 144
– sous plafond	1 134	1 168	1 144
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI était de -11 ETP. Cette baisse est liée aux moindres dépenses réalisées dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de validation des VLS-TS.

En LFI 2020, le plafond d'emplois de l'OFII a été porté à 1168 ETPT. L'opérateur a exécuté ce plafond d'emplois à hauteur de 1143,70 ETPT soit - 24,30 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé.

Le niveau d'exécution du plafond d'emplois illustre à nouveau les difficultés rencontrées par l'OFII s'agissant du recrutement et du remplacement des agents à la date effective des départs, des démissions ou mobilités vers d'autres services ministériels intervenant souvent dans des délais restreints.

L'établissement a ainsi dû faire face à 356 départs contre 315 l'année précédente, pour 345 nouvelles entrées. La crise sanitaire de la Covid-19 a également impacté l'exécution du plafond d'emplois, notamment pendant le premier confinement.